



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 8 octobre 2020, à 20h00
Salle de spectacles

2^{ème} séance – 2020 / 2021

Séance du jeudi 8 octobre 2020

Présidence de M. Jonas Kocher, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons à tous et à toutes la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier suppléant qui officiera en tant qu'huissier, au Bureau ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également saluées.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 09 octobre 2020 à 20h00*
- Samedi 10 octobre 2020 à 14h00*
- Dimanche 11 octobre 2020 à 19h00*

Point Covid-19

Je vous informe que la séance de ce soir se tient toujours sous autorité préfectorale. À cet effet :

- Le port du masque est recommandé lorsque vous êtes assis et obligatoire lors de tout déplacement*
- Des masques et du gel hydroalcoolique sont à disposition à l'entrée*
- Je vous prie de limiter vos déplacements dans la salle le plus possible*
- La distance de 1.5m entre chaque personne doit être respectée dans la mesure du possible. Si cela n'est pas possible, le port du masque est obligatoire*
- La prise de parole aura lieu aux micros devant la scène, micros qui sont numérotés*

Pour les personnes se trouvant sur le balcon, je vous remercie de bien vouloir inscrire vos coordonnées sur le document que vous trouverez sur la table se trouvant à l'entrée en vue de respecter les directives relatives à la traçabilité.

49 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s : Mmes Martha Bejarano, Carole De Col, Nicole Divorne, Laurence Plattner et Mariline Rodriguez ainsi que MM. Johnson Bastidas, Radovan Bila, Alain De Col, Simon Favre, Florian Gruber, Vincent Keller, Stéphane Montabert et Francesco Munafo,

Sont absent-e-s : Mmes Lysiane Gallay-Sarriot, Milica Maksimovic, Riccio Angela, Maria del Mar Rodriguez et Aline Segin, ainsi que MM. Olivier Abbey, Eric Aeschlimann, Florian Briaux, Mohamed Jribi, Bilal Kahraman, Naïm Lokaj, Carlos Machado, João Mendes, Gökan Savci, Naïm Smakij, Abdullah Tabib, Boubacar Tahirou et Vito Tartaglia.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. le Président communique qu'il a reçu :

- Un dépôt de postulat par M. le Conseiller communal Rachid Taaroufi intitulé « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus »
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Silvio Torriani intitulée « Publicité commerciale, quel devenir ? »
- Un dépôt de postulat de Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani intitulé « Comment baptiser le square de la Place du Marché ? »
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulée « Quelle est la répartition des contribuables de Renens selon leurs contributions respectives au budget de la Commune ? »
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Richard Neal intitulée « Château 17 : Tout le monde cherche les poubelles ! »
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Verena Berseth relative à la sortie piétons du parking de la place du Marché, côté Rue du Midi.
- Un dépôt de postulat de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis intitulé « Des infrastructures saines et adaptées aux besoins actuels au stade du Censuy »

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 17 de l'ordre du jour après le développement du postulat porté à l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2020
3. Démission
4. Assermentation
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
 - o Communiqué de la Municipalité du 28 septembre 2020, sur ses activités du 24 août au 25 septembre 2020
 - o Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Muriel Rossel relative au bruit et à la vitesse de la circulation sur l'avenue de Longemalle
 - o Réponse de la Municipalité aux interpellations de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulées « Fermeture d'une garderie à Renens » et « Pour plus de places en crèche/garderie », ainsi qu'à la question de M. le Conseiller communal François Delaquais relative à la fermeture de la garderie Les Chattons
 - o Réponse de la Municipalité aux questions de M. le Conseiller communal François Delaquais relatives aux traitements des mamans et auxiliaires de jours
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Nominations** de l’Huissier du Conseil communal et de son suppléant
12. **Rapport de commission – Préavis** N° 71-2020 – Site des Tilleuls – Demande d’un crédit complémentaire au crédit accordé dans le cadre du préavis N° 43-2013 pour la rénovation des bâtiments du site des Tilleuls
M. Vincent Keller, Fourmi rouge
13. **Rapport de commission – Préavis** N° 72-2020 – Passerelle piétonne du 1er-Août - Adoption du projet routier - Demande d'un crédit d'ouvrage pour sa réalisation
M. Dylan Montefusco, UDC
14. **Rapport de commission – Préavis** N° 73-2020 – Fixation des indemnités de la Syndique ou du Syndic et des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026
M. Pascal Golay, PLR
15. **Rapport de commission – Préavis** N° 74-2020 – Centre technique communal (CTC) – Dépassement final du crédit de construction pour l’agrandissement et la réfection du bâtiment à la rue du Lac 14 dans le cadre du Préavis N° 78-2015
Commission des finances
16. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 76-2020 – Demande de crédit complémentaire aux budgets 2020 et 2021 concernant les mesures sanitaires nécessaires dans les bâtiments communaux en lien avec la Covid-19
Présidence : Commission des finances
17. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat Mehmet Korkmaz intitulé « Lutte contre la pollution sonore »
18. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2020

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2020.

La parole n’étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l’approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l’unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

Lors de la dernière séance du Conseil communal, M. le Président avait annoncé la démission d’un membre de la Fourmi rouge sans préciser son nom. Aujourd’hui, il informe qu’il s’agissait de Mme Simone Szenyan-Reymond, dont il fait lecture de son courrier daté du 24 août 2020.

*« Monsieur le Président,
Chères et Chers Collègues,*

C'est avec beaucoup de regrets que je vous annonce ma démission de notre conseil avec effet immédiat.

La maladie m'a rattrapé.

Durant toutes ces années de conseil, j'ai beaucoup appris de choses sur notre ville, je l'ai vue se transformer, j'ai appris à connaître notre population si diverse en participant à la commission naturalisation, les commissions « tuyaux » m'ont appris ce qui se passe sous nos pieds, les garderies pour les petits et les APEMS pour les plus grands, l'Ecal, la nouvelle gare et plus encore sont des progrès justifiés pour notre époque.

Je souhaite de bons débats et de belles commissions à mon successeur ainsi qu'à vous tous.

Je vous remercie toutes et tous de votre écoute et je vous adresse mes salutations les meilleures. »

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal.*

M. Vincent Keller, excusé ce soir, aurait voulu prendre la parole à propos de Mme Simone Szenyan-Reymond car il avait énormément d'admiration à son égard, elle lui a beaucoup appris.

Au nom de la Fourmi rouge, je souhaite remercier Mme Simone Szenyan-Reymond qui, malgré toutes les difficultés rencontrées, a eu le courage de venir aux séances du Conseil communal avec sa « voiturette » et également pris part à certaines commissions ad hoc, raison pour laquelle nous souhaitons lui rendre hommage ce soir.

Mme Simone Szenyan-Reymond est un exemple car aujourd'hui nous avons énormément de difficultés à trouver des personnes qui s'engagent pour la collectivité, les associations et/ou les partis politiques.

Hommage à Simone et merci encore pour tout ce que tu as fait par nous ; elle n'est pas décédée, mais malgré tout, nous souhaitons lui rendre cet hommage au niveau du Conseil communal.

Merci de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Assermentation

Faisant suite à la démission de Mme Simone Szenyan-Reymond en date du 24 août 2020 en tant que Conseillère communale, sur la liste Fourmi rouge (POP et Gauche en mouvement), Mme Hassna Chaaib, première des « viennent-ensuite » a accepté cette charge. Elle a été déclarée élue et peut être assermentée ce soir.

M. le Président prie Mme Hassna Chaab de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment et prie Mme Hassna Chaab de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

M. le Président félicite Mme Hassna Chaab pour son assermentation puis ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, elle est close.

5. Communications de la Présidence

Résultats de la votation fédérale du 27 septembre 2020

1. *Initiative populaire du 31 août 2018 « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) »*

BULLETTINS	Rentrés	4'072
	Blancs	37
	Nuls	9
	Valables	4'026

Suffrages	
Oui	1'277
Non	2'749
Taux de participation	48.49%

2. *Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP)*

BULLETTINS	Rentrés	4'072
	Blancs	106
	Nuls	5
	Valables	3'961

Suffrages	
Oui	1'331
Non	2'630
Taux de participation	48.49%

3. *Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur l'impôt direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers)*

BULLETTINS	Rentrés	4'072
	Blancs	102
	Nuls	14
	Valables	3'956

Suffrages	
Oui	1'686
Non	2'270
Taux de participation	48.49%

4. *Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG)*

BULLETTIN 5	Rentrés	4'072
	Blancs	44
	Nuls	5

Suffrages	
Oui	3'363
Non	660

	Valables	4'023
--	----------	-------

Taux de participation	48.49%
-----------------------	--------

5. *Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat*

BULLETTINS	Rentrés	4'072
	Blancs	84
	Nuls	8
	Valables	3'980

Suffrages	
Oui	1'300
Non	2'680
Taux de participation	48.49%

Manifestations

D'autre part, durant la période du 22 au 28 septembre 2020, je n'ai pu assister à certaines manifestations ainsi qu'à la journée de la votation pour des raisons professionnelles. Dans le cadre de mon travail à l'Union Cycliste Internationale, j'étais en déplacement sur les Championnats du monde sur route à Imola. J'en profite pour remercier Mme Carole Castillo, 1^{ère} vice-présidente, d'avoir accepté la lourde tâche de me remplacer lors des votations fédérales.

Séance du Conseil communal du 5 novembre 2020

La tenue de la séance du 5 novembre 2020 à la Salle du Parlement Vaudois est confirmée. Nonobstant, la Salle de spectacles reste réservée en cas d'impossibilité de dernière minute de siéger à Lausanne.

Projet du budget 2021

En date du 5 octobre 2020, Mme la Secrétaire a envoyé aux membres du Conseil communal un courriel portant sur la brochure du projet de budget. Si vous n'en avez pas encore pris connaissance, je vous remercie de prendre quelques secondes d'ici au lundi 12 octobre 2020 pour le faire.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit.

• **M. Jean-François Clément, Syndic**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Municipalité aura deux communications additionnelles à celles que vous avez déjà reçues par courrier.

Pour cela, je vais, respectivement, céder la parole à Mmes Patricia Zurcher Maquignaz et Tinetta Maystre.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

Tout récemment la Ville de Renens a ratifié la charte pour le climat et l'énergie des villes et des communes. Ce document a été rédigé par une vingtaine de communes ; c'est-à-dire par les communes, pour les communes. Cette charte charge les communes signataires à tout mettre en œuvre pour limiter le réchauffement climatique à 1,5° et réduire à zéro les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Il est vrai que Renens s'engage depuis longtemps pour une politique climatique ambitieuse sur le plan communal. C'est maintenant un pas de plus que nous avons accompli et je pense que, dans la mesure de nos moyens, nous allons pouvoir nous engager dans cette direction encore plus fortement dans les années à venir.

Vous dire également qu'hier soir a eu lieu la première rencontre du Développement durable au gymnase de Renens avec une cinquantaine de participants sur site et une vingtaine de participant « à distance » qui ont suivi cette rencontre sur leur écran, et qui ont pu envoyer des questions par message. Tout cela démarre sous de très bons auspices et je vous encourage à nous rejoindre pour les ateliers qui auront lieu au mois de novembre et en parler autour de vous afin que nous soyons le plus nombreux possible et surtout le plus représentatif possible de la population de Renens.

Je vous souhaite une bonne séance du Conseil communal.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

Dans la lignée de « Demain Renens », vous dire que dans le cadre de ce travail en vue du plan climatique, nous travaillons en parallèle pour le plan d'affectation qui sera un des outils stratégiques qui nous permet de préfigurer l'avenir au niveau du territoire.

Dans ce cadre-là, une démarche participative est en cours aux Corbettes. Vous l'aurez probablement appris au travers du dépliant qui a été envoyé à tous les ménages renenais, mais voici un rappel : c'est ce week-end ; samedi de 10h00 à 18h00 (avec une pause entre midi et 13h00) et dimanche de 13h00 à 17h00, en collaboration avec les associations renenaises.

Vous êtes les bienvenus, idéalement en vous inscrivant au préalable dans le cadre des mesures Covid-19.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

Intervention relative à la réponse à l'interpellation relative au bruit et à la vitesse de la circulation sur l'avenue de Longemalle

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je remercie la Municipalité d'avoir répondu à mon interpellation relative au bruit et à la vitesse de la circulation sur l'avenue de Longemalle.

Je prends acte de votre réponse et suis heureuse de constater que la POL et la Municipalité traitent ce sujet avec beaucoup de sérieux. Je me réjouis de voir la suite des mesures proposées et surtout d'entendre la différence.

- **M. François Delaquis, PSR**

Intervention relative aux réponses aux questions relatives aux traitements des mamans et auxiliaires de jours

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Je remercie la Municipalité pour les deux réponses apportées à mes questions.

Toutefois, concernant les réponses relatives aux traitements des mamans et auxiliaires de jours, j'aurais voulu savoir si les jours pour lesquels elles ont été payées ont été décomptés comme jour d'absence maladie ou si cela a été comptabilisé « hors contingent » ?

D'autre part, j'ai été un peu surpris d'apprendre qu'elles ont été rémunérées sur la moyenne des trois derniers mois, sachant que les partenaires sociaux, et on peut aller sur plusieurs sites syndicaux, notamment celui du Centre patronal, prennent en moyenne les douze derniers mois et ceci pour éviter les fluctuations. En effet, la prise de vacances pourrait pénaliser certaines personnes.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

C'est une situation d'urgence qui s'est manifestée au mois de mars et la question des absences dues aux vacances estivales ne se posait pas.

Ce sont des calculs qui ont été fait pour être le plus équitable possible étant donné que les accueillantes familiales n'ont pas chaque mois le même revenu, il fallait donc bien se déterminer sur un revenu le plus juste possible.

Je vais essayer d'avoir des précisions parce qu'il est vrai que je ne me suis pas occupée de ces calculs ; je vais donc me renseigner auprès de Ressources Humaines.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

- **M. François Delaquis**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,*

La Municipalité a fait un énorme travail en bouclant 23 préavis, lesquels ont été examinés par la Commission des finances lors de notre séance du 5 octobre 2020.

- La liste des préavis étudiés est annexée au présent procès-verbal

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président s'enquiert auprès de la CUAT quant à savoir si des communications sont à transmettre.

- **M. Gérard Duperrex**, Président de la CUAT

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Nous avions prévu de nous rencontrer le 17 novembre 2020, toutefois, suite à deux séances importantes je me vois contraint de déplacer cette réunion.

De ce fait, je demanderai aux membres de la CUAT de se présenter à l'issue de la séance du Conseil communal devant la scène.

Je vous remercie.

M. le Président rappelle la règle de distanciation à tenir, soit 1,5 mètre, à défaut, le masque doit être porté, puis ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président s'enquiert auprès de la CRI quant à savoir si des communications sont à transmettre.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président communique les changements suivants :

- Commission de régionale et intercommunale

Présidence

La présidence pour l'année de législature 2020-2021 sera assurée par Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge, respectant ainsi la Convention de législature.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

11. Nominations de l'Huissier du Conseil communal et de son suppléant

M. le Président informe que M. Ismaïl Hamoud Hassan a donné sa démission en tant qu'Huissier du Conseil communal. L'article 15 du Règlement du Conseil communal stipule que "Le Conseil nomme son ou ses huissiers, lesquels sont révocables en tout temps. Ils ne peuvent être membres de ce corps".

Un candidat a fait part de son intérêt, en la personne de M. Gilbert Demangel, qui occupe aujourd'hui le poste d'huissier suppléant et qui est au fait des tâches à effectuer dans cette fonction.

S'agissant du poste de suppléant, M. Alexandre Vila, employé au sein de l'administration communal (concierge à la Salle de spectacles), a fait part de son intérêt.

En fonction de ce qui précède et après discussion, M. le Président communique que le Bureau du Conseil communal propose leur nomination et ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose d'officialiser la nomination de M. Gilbert Demangel en tant que Huissier du Conseil communal et la nomination de M. Alexandre Vila en tant qu'Huissier suppléant du Conseil communal.

C'est par acclamation que les membres de l'Assemblée officialisent ces nominations. Au nom du Conseil communal, M. le Président félicite MM. Gilbert Demangel et Alexandre Vila pour leur nomination.

12. Rapport de commission – Préavis N° 71-2020 Site des Tilleuls – Demande d'un crédit complémentaire au crédit accordé dans le cadre du préavis N° 43-2013 pour la rénovation des bâtiments du site des Tilleuls

En l'absence excusée de M. Vincent Keller, Président-rapport de la Commission, M. le Président prie M. Silvio Torriani de se rendre au micro afin de donner lecture du rapport.

- **M. Silvio Torriani**, membre de la Commission

La commission s'est réunie le mercredi 26 août 2020 à la Salle de spectacles de Renens dans le strict respect des mesures sanitaires en lien avec la pandémie COVID-19. Elle était composée de Mmes Élodie Golaz-Grilli et Nathalie Jaccard ainsi que de MM. Gérard Duperrex, Florian Gruber, Oumar Niang, Michele Scala, Silvio Torriani et Vincent Keller, président-rapporteur.

La délégation municipale était formée de M. le Syndic Jean-François Clément, de Mmes les Municipales Tinetta Maystre et Myriam Romano-Malagrifa ainsi que de MM. les Municipaux Didier Divorine et Olivier Golaz.

Mme la cheffe de service Michelle Dedelley (Culture) et MM. les chefs de service Antoine Perret (Bâtiments-Domains-Logements-Cultes), Christophe Sarda (Travaux) les accompagnaient.

Le service des finances était représenté par le boursier communal, M. Michael Perrin.

Mme Denise Dupraz, architecte et experte immobilier MAS-EPFL/SIA-VD, auteure du rapport d'expertise était invitée et a répondu à toutes les questions de la commission.

1. Introduction

La commission renvoie le Conseil à la lecture du préavis municipal s'agissant du rappel historique du projet de rénovation du site de la Ferme des Tilleuls ; particulièrement à ses sections 1 et 2.

Il faut rappeler ici que le projet de Musée à la Ferme des Tilleuls, le projet phare d'accès à la culture pour les habitantes et habitants de Renens, s'étale sur trois législatures, de l'achat du site aux CFF jusqu'à la remise des clefs à la Fondation gérante. Ceci posé, la Municipalité actuelle assume l'entier du projet ; respectant en cela la règle non écrite que les femmes et les hommes politiques passent, les réalisations pour la population restent.

Il n'y a pas d'autosatisfaction à se dire que Renens joue aujourd'hui dans la cour des grands avec « La Ferme des Tilleuls », et particulièrement avec sa pièce maîtresse : le Colossal ORGANuGAMME II ; aussi célèbre dans le monde de l'Art Brut que l'est la Joconde dans celui de la Haute Renaissance. Il y a une volonté de transparence de la part de toutes les actrices et de tous les acteurs de ce projet majeur. Il y a aussi une volonté de comprendre les erreurs qui ont été commises, pour celles qui auraient pu être maîtrisées par les différentes Municipalités qui se sont succédées. Ces erreurs doivent permettre aux édiles futurs de mieux organiser, de mieux planifier et de mieux estimer les coûts d'un futur projet qui aurait la taille de celui de la Ferme des Tilleuls.

Dans le cadre de ce projet, la Municipalité avait trois possibilités pour respecter, d'une part la volonté politique de la création d'un espace culturel dans la commune et d'autre part, les crédits accordés par le Conseil communal :

- 1.) Arrêt immédiat du chantier, annonce de dépassement au Conseil communal et dépôt d'une demande de crédit supplémentaire pour terminer les travaux et exploiter le site.*
- 2.) Terminer les travaux strictement liés au programme d'origine (enveloppe et intérieur minimal), puis dépôt d'une demande de crédit supplémentaire pour l'aménagement intérieur en fonction du programme culturel.*
- 3.) Poursuivre le chantier jusqu'à son terme en prenant en compte les différentes adaptations et précisions du programme culturel et annoncer un dépassement de crédit au Conseil communal.*

C'est le troisième choix qui a été fait.

Le Conseil communal a été nanti du rapport de Mme Denise Dupraz, experte du domaine.

C'est sur la base des conclusions de ce rapport que la Commission ad hoc a travaillé et cherché les réponses aux nombreuses questions qu'elle s'est posée.

2. Rapport d'expertise

En introduction, Mme Dupraz précise que son expertise couvre non seulement le déroulement des travaux de rénovation du bâtiment principal et de son annexe, mais aussi les dépenses relatives aux constructions. S'agissant des dépassements de crédit, la question est de savoir s'ils sont fondés ou pas.

S'agissant de la vision finale du projet, l'experte tient à préciser que les acteurs principaux (l'exécutif communal, le corps délibérant ainsi que les diverses associations impliquées) étaient clairs dès le début : le projet devait être formé d'un espace d'exposition, qu'il soit ouvert à toutes et tous et ceci, sans prix d'entrée. Le budget par contre, ne pouvait être établi sans une idée de la finalité : le modèle même du musée (le programme culturel) n'était pas encore connu au début de la rénovation. Cela a eu de grandes répercussions sur les dépassements de crédit.

Au chapitre des éléments susceptibles de créer un dépassement de crédit, mais qui n'étaient pas sous contrôle des différents exécutifs, l'experte pointe l'établissement du squat sur le site. Celui-ci a grandement modifié le timing. Il est à noter que lorsque les premiers squatteurs – légaux – ont quitté les bâtiments comme ils s'y étaient engagés, une seconde équipe de squatteurs, sans contrat ceux-là, ont pris possession des lieux dans les 24 heures.

Le bâtiment principal date de la fin du XVIII^{ème} siècle et il n'a reçu que peu de travaux de rénovation au cours de sa vie. Il était donc ancien et fortement endommagé (certains dégâts ont aussi été le fait des squatteurs). Ceci a entraîné des dépassements de crédit en fonction des trouvailles au cours du projet. Il est aussi à noter que le bâtiment étant classé sur la liste des monuments historiques, le Canton a versé des subventions, y compris lorsqu'il a exigé – au travers de son service Monuments & Sites – le changement de fenêtres sur l'entier des façades (et non la seule classée au titre de monument historique).

Mme Dupraz, forte de sa longue expérience, précise encore un élément qui doit rester gravé dans l'esprit des Conseillères et Conseillers communaux au moment du vote : chaque arrêt de chantier entraîne des frais supplémentaires.

Finalement, l'experte pointe un manque de coordination et de liaison entre tous les acteurs du projet. Elle pondère son observation par son implication sur le dépassement de crédit : il n'est pas certain que si le projet de rénovation du complexe des Tilleuls avait été coordonné par une personne spécialiste les crédits votés auraient été respectés. Elle exprime aussi ses doutes qu'un ou qu'une coordinatrice, qui ne posséderait pas tous les pouvoirs, ait la reconnaissance légitime de tous les acteurs. Il est à noter – et c'est important – que le projet a eu un organe de décision dès le début : le service Culture de la Commune, soumis à la commission de construction.

3. Questions de la Commission à l'experte

La Commission s'est particulièrement intéressée aux dépassements de la construction. Il est possible de pointer trois éléments qui ont entraîné un dépassement de crédit :

- a.) l'installation d'une cuisine*
- b.) le déplacement des WC du premier étage au sous-sol*
- c.) le remplacement des fenêtres*

Le troisième élément a fait l'objet d'une subvention cantonale après un certain nombre de négociations entre la Commune et le service cantonal concerné.

La Commission se demande ensuite si ce dépassement de crédit a augmenté la valeur du bien. La réponse est oui. L'experte explique qu'entre la commande (il s'agissait uniquement de la

réfection de l'enveloppe des bâtiments) et l'objet final, il y a une augmentation de la valeur : le musée et son annexe sont directement fonctionnels.

A la question de connaître le coût d'un arrêt du chantier, Mme Dupraz répond qu'en général on compte 20 % au minimum qu'il faut ensuite augmenter en fonction de la durée de l'arrêt.

La Commission a souhaité connaître l'avis de l'experte s'agissant du choix N° 3 fait par la Municipalité (poursuite du projet en fonction des adaptations et précisions du programme culturel et annonce de dépassement de crédit au conseil communal). Mme Dupraz s'engage dans l'affirmative. Selon elle, l'unique raison de l'arrêt immédiat d'un chantier est la mort d'homme. Sinon, les coûts prennent automatiquement l'ascenseur, particulièrement sur un bâtiment historique ancien et endommagé.

Un commissaire félicite la sincérité de la Municipalité. Il s'étonne tout de même de la « jeunesse » des décisions. Il est répondu que la jeunesse dont fait mention le commissaire peut être attribuée au projet et peut-être aux décisions des différents acteurs. La jeunesse n'est pas éternelle, elle aboutit – presque toujours – sur la connaissance et la sagesse. C'est probablement le meilleur enseignement du Musée de la Ferme des Tilleuls pour l'avenir.

La Commission a bien conscience que le budget initial (CHF 8.2 millions) a été réduit à CHF 5.2 millions pour finalement arriver presque au budget initial (CHF 8 millions). Elle demande donc l'avis de l'experte sur d'autres projets similaires comme l'est le Théâtre Beno Besson à Yverdon-les-Bains. Mme Dupraz, si elle avait été mandataire du projet de la Ferme des Tilleuls, n'aurait pas accepté la baisse de budget initial. Pour certains membres de la Commission, il y a là un certain malaise et l'idée que les différentes Municipalités n'ont pas osées poser « cartes sur table », donner les coûts finaux du projet et éviter de « trouver des optimisations de coûts » qui à la fin, n'ont jamais pu être appliquées.

Une commissaire s'étonne que l'organe décisionnel ne se soit pas entouré de « personnes qui savent faire ». L'experte EPFL/SIA pense que les personnes en charge du projet n'avaient pas la définition finale du programme culturel (qui, il faut le rappeler, s'est déroulé en même temps que la rénovation du complexe des Tilleuls). Elle rappelle que la question à laquelle l'organe de décision devait répondre était : laisse-t-on les (nouveaux) squatteurs encore trois ans dans la bâtisse au risque de la dégrader complètement, tout en sachant que – selon la loi – c'est le propriétaire qui est responsable.

4. Questions à la délégation Municipale

Une fois les questions techniques et d'orientation, Mme Dupraz est remerciée et congédiée. La Commission pose les questions plus politiques à la délégation Municipale.

Un commissaire s'étonne de la manière de communiquer des dépassements de crédit des différents exécutifs au sujet du projet. Il est répondu que tous les dépassements de crédit ont fait l'objet d'une information à la Commission des Finances (COFIN), cette dernière transmettant les informations à l'ensemble du plénum. La COFIN a précisé à chaque fois la nature de ces dépassements de crédit : par exemple lorsque l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) a exigé une modification du plan feu (les normes ayant changé en cours de projet en 2012 et en 2015) ou lorsque, le projet culturel est devenu plus clair, il a été décidé de modifier le choix d'agencement du premier étage.

S'agissant du changement d'orientation (ou de la « précision des objectifs ») du projet culturel, certains commissaires demandent des précisions quant à la pyramide décisionnelle. M. le Syndic répond que le projet a été « en évolution » depuis le début ; l'urgence de l'achat – au prix extrêmement favorable pour un tel objet : CHF 1.8 millions – de la parcelle avec ses deux bâtiments emblématiques devait se faire afin d'éviter d'avoir à cet endroit une énième barre

d'immeubles, puisque c'était le projet des CFF initialement. La cheffe de projet portait les idées des différentes Municipalités, mais le Comité de Pilotage (COPIL) avait la décision finale.

Des commissaires s'inquiètent des décisions prises par la Municipalité à l'endroit des squatteurs. M. le Syndic précise que la Municipalité d'alors a repris le contrat de confiance des mains des CFF pour les premiers squatteurs. Pour les seconds – arrivés sur site moins de 24 heures après le départ des premiers (on se demande pourquoi des promoteurs immobiliers ne s'attachent pas leurs services) – la position de l'exécutif a pu paraître angélique au début. Leur départ a été négocié – la loi les protège. Selon le Syndic, la négociation avec des squatteurs est la meilleure des solutions ; démolir des parties de vie du bâtiment (comme les WC) a un coût et détériore gravement le bâtiment. Par la suite, une entreprise de sécurité a été engagée pour éviter l'installation d'une troisième vague de squatteurs.

Une commissaire demande si les divers exécutifs impliqués ne se sont pas posés la question d'un partenariat public-privé comme cela s'est fait avec d'autres projets culturels dans le Canton et en Suisse. La Municipalité n'a jamais souhaité un tel partenariat et a préféré la recherche de sponsors pour financer certains équipements. C'est le cas par exemple du rural et du restaurant où CHF 400'000.- ont été récolté pour l'éclairage.

La Ferme des Tilleuls telle qu'elle est aujourd'hui est un projet culturel qui entre dans le programme de la Municipalité : ne pas vendre d'objet et acquérir les opportunités qui se présentent. En ce sens, la Municipalité estime que le complexe de la Ferme des Tilleuls est un projet attendu par la population comme elle l'écrit dans son préavis. Aucun sondage n'a été fait (il est difficile de poser une question qui amènerait à une conclusion ferme et définitive) ni aucune démarche participative. Il est le fruit d'un nombre immense de rencontres et finalisé par l'opportunité d'acheter la parcelle et ses deux bâtiments lorsque les CFF ont décidé de s'en défaire.

Finalement, un commissaire aimerait connaître les conséquences d'un refus de ce préavis par le Conseil communal. Il est répondu qu'au plan financier, il n'y en aura aucun puisque l'entier des crédits a été dépensé. Par contre, au plan politique, les conséquences sont majeures : le Conseil communal remettrait en cause le projet dans sa globalité : il s'agirait là d'un très mauvais signal sur l'exploitation, particulièrement dans les recherches de sponsors qui sont largement en cours.

5. Discussion de la Commission

La Commission dans son ensemble est consciente que les différentes précisions et adaptations du programme culturel au cours de la rénovation a pu engendrer des coûts supplémentaires. La commission se satisfait que la Municipalité reconnaisse et assume pleinement certaines erreurs.

Un commissaire parle d'amateurisme dans la gestion du projet, une autre demande qu'à l'avenir, pour un tel projet d'envergure, un ou une gestionnaire de projet culturel soit engagé.e.

La Commission dans son ensemble relève un certain courage de la Municipalité actuelle de demander un rapport d'expert externe, y compris sur la gestion des Municipalités précédentes.

6. Vote des conclusions

La Commission accepte les conclusions du préavis N° 71-2020 à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Chères et chers Collègues,*

Nous avons à nous prononcer sur l'octroi de plus d'un million de francs pour la poursuite des travaux à la Ferme des Tilleuls alors que, tout récemment, nous avons déjà voté l'octroi de près d'un demi-million de francs pour le même objet.

Je m'interroge.

Nous vivons une situation inédite, la crise sanitaire liée au Covid-19 est en train de se transformer en une crise sociale d'une ampleur colossale ; de plus en plus de salariés établis dans notre Commune sont au bénéfice des RHT et ne touchent plus que 70% ou 80% de leurs salaires, de plus en plus de citoyennes et de citoyens n'arrivent plus à payer leurs loyers, leurs impôts, leurs assurances maladie, à remplir leurs frigos et à boucler leurs fins de mois. Et nous nous apprêtons à remettre la main à la poche communale pour en sortir un million de francs au bénéfice d'une fondation privée, même pas publique.

N'y a-t-il pas quelque chose qui cloche ?

Dans quelques mois il y aura les élections communales. Faut-il se dire que cette rallonge d'un million de francs pour la Ferme des Tilleuls est vitale et tellement urgente que cette délibération ne pourrait pas être reportée devant les élus qui composeront le prochain Conseil communal ?

Franchement, chères et chers Collègues, je pense que dans la situation que nous traversons, il y a des choses bien plus urgentes à traiter, notamment dans le domaine social et de l'aide d'urgence aux familles les plus vulnérables.

C'est pour toutes ces raisons que je m'opposerai à l'octroi de ce crédit.

Merci pour votre attention.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Monsieur le Président

Je n'ai pas envie de revenir dans un grand débat qui malheureusement oppose la difficulté des gens (salaires pas assez élevés, loyers trop onéreux dus à une spéculation des propriétaires qui augmentent les loyers) à la culture.

Parce qu'il y a tout un système capitaliste qui provoque ce que vous venez de définir. Et ce n'est pas la Ville de Renens qui est responsable de cette misère.

La Commission des finances vient de communiquer les préavis qui ont été bouclés et je crois que la Ville de Renens ne dépense pas inutilement. Si vous avez bien écouté il a été signalé qu'il y a eu une grosse somme de moins-value sur tous les travaux qui ont été effectués.

Pour moi, même les personnes les plus démunies ont le droit à la culture, car c'est comme cela que nous nous élevons. Nous savons très bien que dans les pays où la population est illettrée, elle n'a pas la capacité de se défendre et bien malheureusement c'est souvent par manque de culture et de connaissances.

Alors, je ne vois pas comment vous pouvez opposer un lieu gratuit (il y a des projections de films, des conférences, des expositions qui sont gratuites pour toute la population), alors qu'une entrée à la piscine est payante comme celle dans un stade de football ou une patinoire.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous avons un patrimoine magnifique dont nous pouvons être fiers avec La Ferme des Tilleuls. Le terrain et le bâtiment ont pu être acquis à un prix très bas, contre la promesse d'en faire un lieu public.

Malheureusement il y a eu un surcoût sur les travaux de rénovation du bâtiment, pour diverses raisons, et notamment car nous n'avions pas connaissance de certains travaux.

Aujourd'hui le site et le bâtiment sont de qualité.

Les travaux ont été terminés en 2019. La rédaction d'un rapport étoffé a requis du temps. Les dernières factures datent de 2019, il s'agissait d'honorer toutes les factures pour que puissent être payées toutes les personnes, ouvrières et ouvriers, qui ont œuvré sur ce bâtiment.

Dans votre intervention vous parlez d'une fondation privée et cela m'interpelle. C'est une fondation oui, mais une fondation d'utilité publique, nous ne sommes pas dans une fondation à but lucratif. Nous avons créé une fondation pour que le lieu soit géré correctement. Ce lieu est géré de manière extrêmement économique puisque la Ville n'apporte pas de grands montants pour que ce lieu vive, et vive bien.

Comme dit par M. Silvio Torriani, nous avons annoncé régulièrement qu'il s'agissait d'un projet complexe, cela a été validé par M. Gagliardi, architecte, dans son allocution lors de l'inauguration de ce site. Ce type de projet par sa complexité peut générer des dépassements de coûts.

Nous avons fait le travail, nous avons sans doute appris un certain nombre de choses. Aujourd'hui je souhaiterais que nous soyons fiers de ce lieu et que nous puissions l'utiliser de la meilleure des manières. S'agissant du patrimoine de la Ville, il s'agit clairement d'un objet majeur. Nous avons fait un saut quantitatif et qualitatif.

Nous aurions pu « laisser partir » ce patrimoine, ce serait peut-être aujourd'hui des logements, par forcément bon marché, mais il ne serait pas remis à la population. Aujourd'hui toutes les Renanaises et tous les Renanais peuvent s'y rendre. La fondation s'engage aussi à ce que ce lieu soit accessible à toutes et à tous ; des écoliers ont participé au montage de l'œuvre de Mme Danielle Jacqui, il y a une vraie volonté de faire vivre ce lieu avec l'ADN renanais pour toutes et pour tous.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Silvio Torriani de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 71-2020 de la Municipalité du 15 juin 2020,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit complémentaire brut de CHF 1'514'339.50 TTC, dont il faut déduire la recette d'investissement de CHF 416'750.00 TTC, soit un crédit complémentaire net de CHF 1'097'589.50 TTC pour les travaux de rénovation des bâtiments de la Ferme des Tilleuls. Ce crédit complémentaire vient s'ajouter

au crédit de CHF 5'293'912.00 TTC alloué par le Conseil communal dans le cadre du préavis N° 43-2013.

Ces dépenses complémentaires ont été financées par la trésorerie ordinaire et par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles ont été imputées au compte N° 3439.2033.5030 « Les Tilleuls – Chantier de rénovation pour un montant de CHF 1'514'339.50 et la recette d'investissement a été imputée au compte N° 3420.2033.6610 « Les Tilleuls – Subvention » pour un montant de CHF 416'750.-.

Ces dépenses complémentaires seront amorties en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'EST A LA MAJORITÉ (6 VOIX « CONTRE » ET 2 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 71-2020 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Vincent Keller pour son rapport, M. Silvio Torriani pour l'avoir remplacé au pied-levé ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission – Préavis N° 72-2020 – Passerelle piétonne du 1^{er}-Août - Adoption du projet routier - Demande d'un crédit d'ouvrage pour sa réalisation

M. le Président prie M. Dylan Montefusco, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Dylan Montefusco**, Président-rapporteur de la Commission

La commission chargée d'étudier le préavis N° 72-2020 s'est réunie le jeudi 10 septembre 2020 à 19h00 à la salle de conférences de la Salle de spectacles. Elle était composée de Mmes Anne Cherbuin, Sandra Martinelli et Muriel Rossel ainsi que de MM. Jean-Marc Dupuis, Rachid Taaroufi et Dylan Montefusco, Président-rapporteur. Mmes Verena Berseth et Suzanne Sisto-Zoller étaient absentes.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, Municipale, ainsi que MM. Christophe Sarda, Chef de service, et Pascal Grütter, Chef de projet de la gare de Renens. M. Jean-François Clément, Syndic était excusé.

Préambule

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le projet de la passerelle piétonne du 1er-Août ainsi que le crédit d'ouvrage pour les travaux nécessaires à sa réalisation. Elle reliera le quartier des Entrepôts au quartier de la gare par-dessus le passage du 1er-Août.

Afin de pouvoir relier ces deux quartiers d'une forte densité, la Commune de Renens avait déjà prévu, en 2013, de construire une passerelle qui franchira le passage du 1er-Août en tant que mesure d'accompagnement des plans de quartier adoptés cette année. Cette passerelle

piétonne est prévue en béton armé et présentera une largeur utile de 3m pour une portée moyenne d'environ 25m.

Elle reliera le quai 1 CFF au cheminement piétonnier prévu dans le quartier des Entrepôts. Sa largeur est proportionnée au flux de piétons estimé sur cette voie. Sa fonction principale est un franchissement piéton horizontal d'est en ouest, dont l'objectif est d'offrir un accès direct de la gare au quartier à l'ensemble des habitants, des gymnasiens et des employés qui y travailleront et de soulager le réseau routier situé en-dessous ; il sera également utile pour rejoindre les quartiers au-delà de celui des Entrepôts.

À l'issue de l'enquête publique, une opposition a été formulée par l'Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées (AVACAH). Celle-ci demande que, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés, ainsi qu'à l'article 36 du RLATC, un ascenseur soit installé à l'endroit ou à côté de l'escalier entre le rond-point et la passerelle. Selon sa pratique habituelle, la Municipalité a proposé à l'AVACAH de tenir une séance de conciliation, mais au vu des mesures sanitaires en vigueur, l'AVACAH n'a pas voulu de rencontre pour discuter de son opposition. Suite à l'envoi d'arguments supplémentaires transmis par courriel les 8 et 18 juin, l'AVACAH a confirmé le 5 août le maintien de son opposition.

Questions générales de la Commission

1. Les deux passages sous voies du 1er Août vont-ils être maintenus dans leur état actuel ?
 - Oui les deux passages vont rester dans leur état. Cependant, des petites rénovations ont été faites, principalement au niveau des éclairages qui ont été remplacés.
2. On constate que les bus ont du mal à circuler sous le tunnel du 1er-Août.
 - Nous n'avons pas la possibilité de creuser plus profond, car la Mèbre passe sous le tunnel ; le rehaussement n'est pas possible étant donné que les voies de chemin de fer s'y trouvent. L'élargissement n'est pas possible non plus ; en effet, il y a de nouvelles normes qui exigeraient que le tunnel soit plus profond.
3. Il y a que des escaliers prévus mais pas de rampes sur la passerelle ?
 - Oui, en effet, nous avons étudié la possibilité de faire construire une rampe, mais nous devons respecter la norme de 6 %, elle aurait pris l'entier du trottoir.
4. Si ce tunnel doit être rénové, la passerelle risque-t-elle de poser des problèmes ?
 - Si le tunnel devait être rénové, cela signifierait qu'il faudrait revoir l'ensemble du concept. Cette éventuelle transformation poserait des problèmes conséquents.
5. Il y a qu'un seul rail pour les poussettes ?
 - Depuis le parc du Simplon, tout est plat et à niveau, il n'y a pas d'obstacles pour les poussettes.
6. Le bâtiment Travis est privé, les personnes à mobilité réduite pourront-elles accéder facilement aux ascenseurs, et cela, à n'importe quel moment de la journée ?
 - Oui, l'ascenseur devra être accessible 24 heures sur 24, une servitude a été imposée au CFF. Néanmoins, les CFF ont émis une condition en cas de dégradations avérées de pouvoir fermer l'accès aux parties communes du bâtiment en dehors des heures d'ouverture de la gare, soit entre minuit et 6 heures. Les CFF prendront contact avec la Municipalité avant d'envisager une telle mesure.
7. Un commissaire s'inquiète d'une éventuelle fermeture du passage dans le bâtiment Travis ?
 - L'accès à la rampe doit rester public, l'ascenseur aussi et l'accès autour du bâtiment est également public. Le passage sera sécurisé et très lumineux.

8. *La passerelle n'est pas très large et quelle sera l'utilité des escaliers ?*

- *En élargissant la passerelle, nous allons rencontrer des problèmes avec les bus, ils ne pourraient plus circuler. Et les escaliers permettront d'accéder directement à la gare depuis le nord de la commune. La passerelle sera réservée exclusivement pour les piétons.*

9. *Un commissaire trouve que le prix est élevé.*

- *Plusieurs partenaires participent au projet. Ces prix augmentent en raison des frais de cintre de coffrage pour garantir une circulation routière.*

10. *Quelle sera la durée de fermeture à la circulation routière ?*

- *Quelques jours et dans une seule direction. L'environnement est compliqué : avec une moyenne de 600 bus par jours, il nous est impossible de fermer la route pendant plusieurs mois.*

11. *Une passerelle métallique était-elle envisageable ?*

- *Au début du projet, nous avons étudié les différentes passerelles de Suisse romande et rapidement notre choix s'est porté sur le béton armé ; en effet, le béton est plus adapté à cet environnement. L'entretien du métal reste plus coûteux sur la durée.*

12. *L'AVACAH a-t-elle maintenu son opposition ?*

- *Oui, l'opposition demande qu'un ascenseur soit construit à côté de l'escalier pour relier le bas et le haut de la passerelle. La DGMR va lever l'opposition et délivrer le permis final après que le Conseil communal approuve l'entier du préavis.*

13. *Les opposants peuvent-ils faire recours ?*

- *Oui, le risque existe, les opposants peuvent recourir auprès du Tribunal cantonal et en dernière instance au Tribunal fédéral. Si un recours est déposé, le projet va être retardé et la circulation sera péjorée.*

14. *Quelles remarques ont-elles été faites par le groupe à mobilité réduite de Renens ?*

- *Ce groupe préfère que le trottoir menant au chemin piéton du tunnel du 1er-Août reste aussi large qu'il l'est actuellement, et ne soit pas encombré par un ascenseur comme le préconise l'AVACAH. En effet, cet ascenseur empiéterait sur le trottoir en le rétrécissant créant, par ailleurs, des bouchons en cas d'attente.*

Délibération de la commission

Remarque : la Commission regrette l'étroitesse du cheminement entre le nouveau quartier des entrepôts et la gare. En effet, le flux de piétons, sans compter trottinettes et autres engins circulant sur les trottoirs actuellement, risque d'engorger rapidement ce cheminement.

Après délibération, la Commission vote à l'unanimité les conclusions du préavis N° 72-2020.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Comme vous pouvez le lire dans la dernière remarque qui a été exprimée ce n'est pas forcément l'emballement pour ce préavis.

Je vais vous donner deux/trois éléments et conclurai par une question.

Dans ce nouveau quartier, qui va être un grand centre intercommunal de la Gare, il est très vite apparu que les cheminements de façon générale et la passerelle en particulier étaient trop

petit (3 mètres !) par rapport au flux de piétons (gymnase + 1'000 habitants/emplois), de trottinettes, etc. C'est vrai qu'il nous a été expliqué que cela avait été étudié et qu'il n'y avait pas d'autres alternatives : je veux bien mais je trouve dommage que nous n'en ayons pas prêté plus d'attention.

Je trouve aussi dommage qu'au niveau de cette passerelle, lorsque nous étudions les cheminements et les flux, que les deux escaliers aient été maintenus de chaque côté, lesquels vont apparemment être peu utilisés. Il nous l'a été bien dit, ces escaliers sont complètement inutiles pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite par contre ils sont très utiles pour les piétons. Alors là comprendra qui pourra !

Encore une fois il faut les construire, mais je mets beaucoup de bémol. Il aurait été également ennuyeux de ne pas les accepter, parce que, et cela a été dit aussi, si cela ne passait pas, il y aurait un souci au niveau du timing pour la réalisation et la finalisation du quartier.

D'où ma question : Si l'AVACAH devait maintenir son opposition, que va faire la Municipalité ? Laisser aller les procédures juridiques ou « se coucher » et construire l'ascenseur demandé ?

- **Mme Anne Cherbuin, Les Verts**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Ayant fait partie de la Commission ad hoc, je souhaite relativiser les propos de M. Jean-Marc Dupuis.

En effet, la Commission, dans son ensemble, était bien d'accord, malgré ces points soulevés.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je remercie la Commission parce qu'elle a fait un bon travail, posé beaucoup de questions, s'est penchée avec beaucoup d'attention sur ce dossier. Personnellement, j'ai également eu l'impression que l'écoute était attentive et que la réception fut bonne pour ce projet.

Pour répondre de façon précise à la question de M. Jean-Marc Dupuis, il est difficile de prédire ce que fera la Municipalité au cas où l'AVACAH ferait recours. Nous regrettons évidemment ce dialogue qui a manqué. Nous comprenons l'engagement de l'AVACAH et la Municipalité est aussi très ouverte à un accès pour tous.

Nonobstant, dans ce projet en particulier, et nous l'avons expliqué, la volonté était de faire un transit du quartier à la gare et vice-versa et que subsidiairement ces escaliers seraient ajoutés pour répondre à une affluence sur la passerelle. Donc dans le cas où il y aurait trop de monde, ce n'est évidemment pas la personne en situation de handicap qui devra descendre par les escaliers.

Dire que s'il devait y avoir un conflit au niveau du tribunal, ce que nous n'espérons pas, nous pensons très probablement maintenir le projet qui a été validé d'une part par la Commission ad hoc, d'autre part par le Canton. Ce projet nous paraît répondre entièrement aux besoins et pensons qu'il peut être réalisé tel que présenté. Cela ne ferait pas de sens de ne pas construire des escaliers parce qu'il manque des ascenseurs ; cette réflexion ne paraît pas raisonnable. D'autant plus que si vous avez étudié le financement, l'escalier sera financé par le propriétaire voisin, c'est sa contribution et nous proposons de ne pas y renoncer, car c'est un véritable plus.

Merci de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Dylan Montefusco de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 72-2020 de la Municipalité du 24 août 2020,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE le projet routier de la passerelle et ses accès.

ACCEPTE la réponse à l'opposition formulée à l'encontre du projet de la passerelle du 1er-Août.

LEVE l'opposition formulée à l'encontre du projet de la passerelle du 1er-Août.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de CHF 2'947'200.- TTC pour les travaux de construction de la passerelle du 1er-Août, avant déduction des participations aux frais de gestion administratifs pour un montant estimé de CHF 48'600.- TTC et de la subvention fédérale pour les mesures PALM 2016 estimée à CHF 750'000.-, soit un total net estimé de CHF 2'148'600.- TTC.

Cette dépense sera financée par voix d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3820.1064.5010 - Passerelle 1er-Août – Mobilité douce.

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 72-2020 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Dylan Montefusco ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. Rapport de commission – Préavis N° 73-2020 – Fixation des indemnités de la Syndique ou du Syndic et des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Pascal Golay**, Président-rapporteur de la Commission

La commission chargée d'étudier le préavis N° 73-2020 s'est réunie le mardi 15 septembre 2020 à 20h00 à la buvette de la Salle de spectacles. Elle était composée des membres suivants : MM. Pascal Golay (Président-rapporteur), François Delaquis, Ibrahim Selim, Mehmet Korkmaz, Dylan Montefusco, Silvio Torriani et Pascal Waeber. M. Eugène Roscigno était excusé.

La Municipalité était représentée par Mmes Karine Clerc, Municipale Enfance - Cohésion sociale et Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme – Travaux ainsi que par MM. Jean-François Clément,

Syndic, Municipal des finances et Olivier Golaz, Municipal Informatique - Population - Sécurité publique.

Rapport :

Ce préavis a pour but de fixer les indemnités des conseillers/ères municipaux/pales selon l'article 29 de la loi sur les communes, resp. l'art. 72 de notre règlement du Conseil.

Dans l'ensemble, à une exception près, rien ne change par rapport au précédent préavis (N° 90-2015), soit

- *un taux d'activité du Syndic ou de la Syndique de 100%; soit CHF 169'884.- annuel*
- *un taux d'activité des conseillères et conseillers municipaux de 60%; soit CHF 101'930.- annuel*
- *une assurance indemnité perte de gain pour les conseillères et conseillers municipaux.*

De plus, la vice-présidence tournante d'une année, octroie au / à la conseiller(ère) concerné(e) une indemnité de CHF 1'000.- supplémentaire.

Une indemnité forfaitaire de CHF 2'400.- par an est encore versée à chaque membre de la municipalité sauf pour le ou la Syndic/que pour lequel/laquelle ce montant se montera à CHF 4'200.-. Elle regroupe tous les frais ordinaires, quels qu'ils soient.

Un forfait de CHF 500.- par année est également versé pour l'acquisition de matériel informatique personnel.

Par contre, tous les jetons de présence sont réunis dans un pot commun.

Une éventuelle indemnité de réinsertion professionnelle en cas de non-réélection est reconduite, elle représente

- *2 mois de traitement après une législature ;*
- *4 mois de traitement après deux législatures ;*
- *6 mois de traitement après trois législatures et plus.*

Est reconduite également l'indemnité perte de gain en cas de maladie, représentant 80% du salaire, payable dès le 91ème jour durant 730 jours. Les 90 premiers jours, tout comme la cotisation de 0.77%, sont payés par la Ville.

Un commissaire demande s'il y a eu des comparaisons avec les autres communes ?

Oui, cela a été fait :

	Renens	Prilly	Ecublens	Bussigny	Crissier	Chavannes	St-Sulpice	Yverdon	Montreux	Nyon	Vevey	Morges
Population au 31.12.2019 (données Statistique Vaud)	20 928	12 423	13 089	8 952	7 944	7 887	4 717	28 972	26 072	19 632	18 838	15 973
Législature	2021-2026	2016-2021	2016-2021	2021-2026	2016-2021	2016-2021	2016-2021	2016-2021	2016-2021	2016-2021	2016-2021	2016-2021
Nombre d'élus à la Municipalité	7	5	7	5	5	5	5	7	7	7	5	7
Taux d'activité	100%	75%	50%	80%		70-80%	60%	100%	80%	70%	80%	80%
Traitement :												
- Montant annuel brut 2020	SFr. 169 884	SFr. 116 100	SFr. 50 000	SFr. 132 800	SFr. 24 000	SFr. 55 000	SFr. 85 140	SFr. 193 036	SFr. 136 282	SFr. 141 660	SFr. 155 802	SFr. 146 651
Rétrocession à la Bourse communale des jetons de présences, indemnités mandats, etc.												
- Totale	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
- Exception	Non	Non		Non					Oui L'Etat de néerlandais	Non	Non	Non
- Eventuel montant compensatoire alloué * Si participation communale à la Caisse intercommunale de pensions	Aucun	Aucun	SFr. 59.-/h - * SFr. 55.-/h	Aucun	SFr. 55.-/h	SFr. 56.-/h * SFr. 52.-/h	Aucun		aucun	Aucun	Aucun	Non
- Indemnités de frais	SFr. 4 200	SFr. 5 000	SFr. 0.70/km hors communes limitrophes	SFr. 6 600		SFr. 0.70 /km hors communes limitrophes +	SFr. 9 600					
Taux d'activité	60%	55%	30/40 %	60%		40-50%	35%	60%	60%	50%	60%	50%
Traitement :												
- Montant annuel brut 2020	SFr. 101 930	SFr. 85 150	SFr. 38 000	SFr. 91 200	SFr. 18 000	SFr. 39 000	SFr. 49 665	SFr. 115 822	SFr. 102 211	SFr. 101 186	SFr. 116 852	SFr. 91 657
Rétrocession à la Bourse communale des jetons de présences, indemnités mandats, etc.												
- Totale	Oui	Oui	Non	Oui			Oui	A discrétion	Oui	Oui	Oui	Oui
- Exception	Non	Non		Non					Oui Etat de néerlandais	Non	Non	Non
- Eventuel montant compensatoire alloué * Si participation communale à la Caisse intercommunale de pensions	Aucun	Aucun	SFr. 59.-/h - * SFr. 55.-/h	Aucun	SFr. 55.-/h	SFr. 56.-/h * SFr. 52.-/h			Aucun	Aucun	Aucun	Non
- Indemnités de frais	SFr. 2 400	SFr. 5 000	SFr. 0.70 /km hors communes limitrophes	SFr. 3 600		SFr. 0.70 /km hors communes limitrophes +	SFr. 7 200					

Un commissaire pose cette réflexion : il y a une tendance à la professionnalisation des parlements et notamment des exécutifs.

De ce fait les politiques risquent de s'éloigner et de perdre de vue les besoins et les soucis de la population. Garder une partie de son engagement professionnel dans le travail antérieur à leur élection permettra d'être plus proches de la réalité du tissu social et donc de mieux répondre à ses attentes.

Par ailleurs, les politiques risquent de se retrouver à l'écart de leur profession. Si on s'éloigne trop longtemps de son travail de base, le risque est de ne pas suivre son évolution et ainsi d'être mis à l'écart après 5, 10 ou 15 ans d'absence.

C'est important d'être attentif dans le futur à cette problématique en répartissant au mieux le travail de notre exécutif.

Dans le cas de Renens, le taux de 60% est encore correct, mais il ne faudrait pas l'augmenter dans le futur, voire, si besoin, de plutôt d'augmenter le nombre des municipaux qui peut légalement monter jusqu'à 9.

En réponse, la Municipalité estime qu'à l'heure actuelle, le nombre de 7 et le taux de 60% permet un travail optimal sans pour autant (trop) péjorer l'aspect professionnel et privé. L'autre point de vue, c'est que l'idée d'être « proche » de la population peut effectivement se porter sur l'aspect de garder un emploi privé, mais d'un autre, on peut aussi être plus proche et à l'écoute de la population en étant présent auprès des diverses associations, des entreprises. Ces 60% permettent justement cette présence.

Un commissaire s'étonne du point 2.5 sur les indemnités de non-réélection.

- *La Municipalité explique que ce n'est pas une rente à vie. Le principe est de donner une rente temporaire pour retrouver du travail. Cela peut aussi sécuriser des candidats qui n'oseraient pas prendre le risque de se présenter.*

Des questions plus techniques ont également été abordées telles que :

Que se passe-t-il en cas d'un congé maternité ?

- *Le cas ne s'est pas encore présenté, mais nous appliquerions vraisemblablement le minimum légal, soit 98 jours, avec un salaire versé à 100% du taux d'activité. Pour mémoire, les allocations familiales ne sont pas doublées.*

Quel est le traitement pour une personne au statut d'indépendant ?

- *Les membres de l'exécutif sont considérés comme des salariés à 60% ou à 100% pour le Syndic. Les charges sociales sont prélevées conformément aux exigences légales.*

Pour une personne âgée de plus de 65 ans, qu'en est-il des cotisations 2ème pilier ?

- *L'article 79 du règlement interne prévoit une couverture LPP identique à celle du personnel communal. La cotisation auprès de la CIP (2ème pilier) continue au-delà de l'âge terme. A noter que les cotisations au 1er pilier (AVS/AI/APG et PCFam) sont dues après déduction de la franchise AVS de CHF 1'400.-/mois. Il n'y a bien évidemment plus de cotisation à l'assurance chômage.*

Quand est-il du taux de prime de 0,77% qui couvre 80% du salaire ?

- *Les cotisations pour l'assurance perte de gain maladie sont prises en charge par la Commune (comme pour les fonctionnaires nommés). Lors de la maladie de longue durée d'un Municipal, son salaire avait été versé à 100% de son taux d'activité.*

Un règlement précis aborde-t-il ces éléments ?

- *Non, à l'exception du règlement interne de la Municipalité pour la caisse de pensions et l'assurance perte de gain maladie. Il serait probablement utile d'ajouter des*

précisions dans la nouvelle mouture dudit règlement qui devrait être rédigée au début de la nouvelle législature.

Détermination de la commission

C'est avec 6 pour, 1 contre, 0 absentions de la commission que les conclusions du préavis sont acceptées.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Pascal Golay de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 73-2020 de la Municipalité du 24 août 2020,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accepter, pour la législature 2021-2026, la reconduction des taux d'activité de la Syndique ou du Syndic de 100% et des conseillères et conseillers municipaux de 60%.*
- D'octroyer à la Municipalité pour la législature 2021-2026, à titre de rémunération, un montant annuel brut, sans les charges patronales, de CHF 781'466.-, 13^{ème} salaire compris, ce qui représente pour la Syndique ou le Syndic un montant de CHF 169'884.- (100%) et pour les conseillères et conseillers municipaux un montant de CHF 101'930.- (60%) – montants indexés au coût de la vie sur le même modèle que le personnel communal, soit l'indice suisse des prix à la consommation d'octobre.*
- D'accepter l'adaptation de l'indemnité forfaitaire annuelle pour les frais de fonction de la Syndique ou du Syndic à CHF 4'200.-, et la reconduction des indemnités pour la vice-présidence ainsi que pour les frais d'acquisition et d'entretien de matériel informatique personnel.*
- D'accepter la reconduction d'une indemnité perte de gain en cas de maladie pour les membres de l'Exécutif, selon les mêmes modalités que le personnel communal.*
- D'accepter la reconduction de l'indemnité de réinsertion professionnelle en cas de non-réélection.*

C'EST A LA MAJORITÉ (3 VOIX « CONTRE » ET 2 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 73-2020 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

15. Rapport de commission – Préavis N° 74-2020 – Centre technique communal (CTC) – Dépassement final du crédit de construction pour l'agrandissement et la réfection du bâtiment à la rue du Lac 14 dans le cadre du Préavis N° 78-2015

M. le Président prie M. Eugène Roscigno, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Eugène Roscigno**, Président-rapporteur de la Commission du préavis

La Commission des finances, dans sa séance du 31 août 2020, a traité le préavis N° 74-2020. Elle était composée de Mmes et MM. Nicole Haas-Torriani, Geneviève Bonzon, Pascal Golay, Selim Ibrahimji, Vincent Keller, Jonas Kocher, Reza Safai, Vito Vita, Pascal Waeber et Eugène Roscigno (Président-Rapporteur). Étaient excusés : MM. François Delaquis, Vito Tartaglia et Dylan Montefusco.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre et M Didier Divorne, Municipaux, accompagnés de leurs chefs de service, ainsi que M. Jean-François Clément, Syndic, et M. Michael Perrin, boursier.

L'étude de ce préavis est un dépassement de CHF 422'938.94 TTC, dont il faut déduire les recettes d'investissement de CHF 91'978.90 TTC, soit un crédit complémentaire net de CHF 330'960.04 TTC pour les travaux d'agrandissement et de réfection du Centre technique communal (CTC). Ce crédit complémentaire vient s'ajouter au crédit de CHF 4'057'000.- TTC alloué par le Conseil communal dans le cadre du préavis N° 78-2015.

La Commission des finances a été avisée d'un dépassement de crédit dû à divers travaux supplémentaires et à des imprévus rencontrés en cours de chantier. Celle-ci a informé le Conseil communal lors de sa séance du 26 avril 2018 en déclarant que « la réalité de la construction a rattrapé la Municipalité, et malheureusement des coûts supplémentaires ont vu le jour ».

Les coûts supplémentaires actuels sont connus : CHF 422'938,94 en plus du budget. Car dans ce préavis seul 2.26% avait été prévu pour les postes (divers et imprévus) ceux-ci dans le but de rechercher l'optimisation. Avec le fort sentiment de la Municipalité que le montant y relatif suffirait. Mais l'état de certaines parties du bâtiment touchées pendant les travaux, ainsi que la mise à profit d'optimisations pendant la phase de travaux, ont mis en évidence que le montant budgété n'était de loin pas suffisant.

Nous ne traiterions pas de ce dépassement ce soir si le poste (divers et imprévus) avait été fixé à 10 ou 15% du coût, ce qui aurait dû être fait, lors de l'établissement du préavis.

La Municipalité nous a confirmé que désormais, lors de travaux de transformation, elle veillera à appliquer l'art. 4.32 de la norme SIA 102 qui prévoit une marge minimale de 10% dans « divers et imprévus » lors de nouvelles réalisations, et dans cet esprit, la part liée à des modifications sur des bâtiments existants sera quant à elle portée au moins à 15%, en fonction de l'état de vétusté vérifié ou supposé du bâtiment.

Si ces critères avaient été pris en compte, dans le cas présent, nous ne serions pas ici, avec un dépassement, mais dans le cadre du préavis initial avec un poste « divers et imprévus » de -10,24%.

Le préavis N° 78-2015 ne prévoyait pas une couverture de toit pendant l'agrandissement du bâtiment, évitant ainsi que les pluies puissent causer des dégâts. Un conseiller constate que ce choix, afin d'économiser sur le budget, représente trois-quarts du dépassement de budget. Certains membres sont fâchés que la Municipalité, en place en 2015, ait pris ce choix afin que

le montant du crédit de construction soit moins important, leur garantissant un vote facile au Conseil. La Municipalité rétorque que cet aspect de couverture de toit pendant les travaux avait été évoqué en commission ad hoc. Mais, le rapport de la commission ne mentionne rien à ce sujet.

LA COFIN sera attentive à ceci lors des prochains dépôts de préavis et des discussions sur les incidences financières.

Délibération de la commission

Après avoir entendu les réponses à ses questions, la Commission a délibéré.

Elle souligne la qualité de ce projet et la nécessité des travaux effectués ainsi que les suppléments.

Mais la réalité de la rénovation n'est parfois pas celle que l'on croit.

Au vote, la Commission accepte à l'unanimité, moins une voix, des présents, les conclusions du préavis N° 74-2020 et propose au Conseil Communal de la suivre dans cette décision.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Eugène Roscigno de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 74-2020 de la Municipalité du 24 août 2020,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit complémentaire brut de CHF 422'938.94 TTC, dont il faut déduire les recettes d'investissement de CHF 91'978.90 TTC, soit un crédit complémentaire net de CHF 330'960.04 TTC pour les travaux d'agrandissement et de réfection du Centre technique communal (CTC). Ce crédit complémentaire vient s'ajouter au crédit de CHF 4'057'000.- TTC alloué par le Conseil communal dans le cadre du préavis N° 78-2015.

Ces dépenses complémentaires ont été financées par la trésorerie ordinaire et par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles ont été imputées aux comptes N° 3400.2039.5010 « CTC – Agrandissement et rénovation » pour un montant de CHF 377'630.09 TTC et N° 3400.3040.5060 « CTC – Mobilier » pour un montant de CHF 45'308.85 TTC. Les recettes d'investissement ont été imputées aux comptes N° 3400.2039.6190 « CTC – Agrandissement et rénovation – Participation de tiers » pour un montant de CHF 1'383.- et N° 3400.2039.6610 « CTC – Agrandissement et rénovation – Subvention fédérale et cantonale » pour un montant de CHF 90'595.90 TTC.

Ces dépenses complémentaires seront amorties en 30 ans (bâtiments) et en 10 ans (mobilier), selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'EST A LA MAJORITÉ (5 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 74-2020 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Eugène Roscigno ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

16. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 76-2020 – Demande de crédit complémentaire aux budgets 2020 et 2021 concernant les mesures sanitaires nécessaires dans les bâtiments communaux en lien avec le Covid-19**
Présidence : Commission des finances

M. le Président informe qu'en date du 17 septembre 2020, la Municipalité a fait la demande de dépôt du préavis N° 76-2020 selon la procédure d'urgence (articles 37 et suivants du Conseil communal de la Ville de Renens) afin de respecter l'ordonnance N° 178 du Conseil d'Etat vaudois du 21 août 2020. Après étude du préavis, le Bureau, à l'unanimité, a estimé qu'il n'y avait pas d'urgence pour les raisons suivantes :

S'agissant de droit supérieur, la Municipalité ne peut que prendre acte de cette ordonnance et mettre en place les mesures nécessaires afin que les écoles puissent continuer de fonctionner. De plus, la Municipalité peut déjà engager des frais nécessaires afin de respecter l'Ordonnance du CE avant que nous votions le dépassement de budget.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

17. Motions, postulats et interpellations

- **M. Mehmet Korkmaz, Fourmi rouge**
Développement du postulat intitulé « Lutte contre la pollution sonore »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 29 septembre 2020 et qu'il a été déclaré « recevable », personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

La pollution sonore est un sujet qui est redevenu tristement d'actualité. Nombre de voitures ou de motos sont très, voire trop bruyantes. D'autre part, le comportement de leurs conducteurs ou conductrices est également un facteur qui a son importance. De la conduite économique à la conduite sportive, les moteurs peuvent parfois pulvériser tout bon sonomètre placé derrière leurs pots d'échappement.

Différentes mesures de lutte contre le bruit ont été mises en place au fil du temps. Des mesures directes, qui réduisent le bruit à la source, comme les nouvelles normes pour les véhicules et

les revêtements de route phono-absorbants. Des mesures indirectes ont également été mises en place, comme les murs anti-bruit le long des voies ferrées et les autoroutes, et de nouvelles fenêtres réduisant encore plus le bruit.

Une mesure complémentaire, que nous appelons de nos vœux, est de passer les feux routiers au clignotant pendant toutes les nuits. Avec un horaire encore à définir, mais qui pourrait par exemple être de 20 heures à 6 heures du matin. Cette action aurait de multiples avantages :

- Éviter que les véhicules ne s'arrêtent inutilement à des carrefours dont l'utilisation nocturne ne nécessite pas de feux. Si les véhicules ne s'arrêtent plus, il n'y a plus de coupure ni de rallumage du moteur, plus de démarrage et accélération polluant*
- Baisse considérable des nuisances sonores. Tout une partie des véhicules, circulant sur les routes prioritaires, passeraient le carrefour simplement en ralentissant un peu si nécessaire. Les véhicules en provenance des routes non prioritaires ont en principe un « céder le passage » à respecter et n'auraient très souvent pas besoin de s'arrêter*
- Plus de « test d'accélération » de la part des indisciplinés de la route, puisque leur véhicule ne serait plus arrêté et donc limitation des rodéos qui débutent aux feux verts*
- Moins de pollution, puisque les régimes constants produisent nettement moins de CO2 que les cycles de démarrage et d'accélération*
- Moins d'usure des véhicules, que ce soit pour les plaquettes de frein ou pour les embrayages, donc réduction des frais qui nous semble pour le moins bienvenue.*

Il est à relever que les carrefours équipés de feux routiers sont également pourvus d'un marquage au sol et de panneaux indiquant quelles sont les routes principales et donc prioritaires. L'absence de régulation ne pose donc aucun problème sécuritaire et est déjà mis en place dans de nombreuses communes en Suisse.

Cette mesure, qui nous semble relativement simple à mettre en place, va tant dans le sens du respect du climat et des efforts à faire pour limiter la production de CO2 que comme une mesure supplémentaire pour réduire les nuisances sonores. Elle peut, à notre avis, être adressée directement à la Municipalité pour analyse et mise en œuvre sur l'entier du territoire communal.

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je souhaitais apporter une information à l'attention du Conseil communal. Pendant la période Covid-19, nous avons eu l'occasion de mettre « en clignotant » les feux à Renens et constaté que cela fonctionnait relativement bien. Il est vrai qu'à la suite de la reprise du trafic, les feux ont été rétablis dans leur configuration habituelle.

Toutefois, et cela vous ne pouviez pas le savoir, il est dans notre intention de mettre en œuvre ce que vous souhaitez sur la rue de Lausanne d'ici la fin de l'année en mettant les feux « en clignotant » de 22h00 à 6h00 du matin. La Municipalité peut le faire en coordination avec la POL. Crissier l'a déjà fait sur son territoire, notamment s'agissant des feux aux croisements du boulevard de l'Arc-en-Ciel et la rue de Morges mais nous souhaitons le faire aussi et bien sûr le long de la route de Lausanne.

Il faut savoir qu'avec les travaux qui sont en cours, avec le tram, nous aurons finalement de moins en moins de feux. Ceux situés au carrefour de Lumen sont déjà éteints, ceux de la rue de l'Avenir vont disparaître dans le cadre du chantier du collecteur. Reste, sur la route de

Lausanne, ceux de La Croisée et du Temple et se sont ceux-là que nous souhaitons mettre « en clignotant » dans le sens où vous le proposez.

Concernant les feux sur la route de Cossonay, nous ne pensions pas les modifier de suite mais attendre le test sur la route de Lausanne pour en tirer un constat. Il est à mentionner également que si le chantier des BHNS démarre de suite, là, les feux tomberont parce que dans le futur nous n'aurons que des feux qui permettront aux BHNS de passer.

Nous allons donc dans votre sens et cela sera fait d'ici la fin de l'année.

En espérant avoir répondu avec ces propos, mais vous êtes souverains.

- **M. Philippe Anhorn, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers Collègues,*

A entendre les explications de Mme Tinetta Maystre, j'aurai tendance à suggérer que nous économisons du travail à tout le monde. En effet, il semble que des réalisations seront faites avant même que l'échéance du délai pour répondre au postulat.

J'aurais donc tendance à suggérer que le postulat soit retiré ou transformé en interpellation, mais c'est bien entendu à M. Mehmet Korkmaz d'en décider.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Le renvoi à une Commission n'ayant pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À LA MAJORITÉ (26 VOIX « CONTRE », 3 VOIX « POUR » ET 13 ABSTENTIONS) QUE LES MEMBRES DU CONSEIL DÉCIDENT DU CLASSEMENT DE CE POSTULAT.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Ce qui n'a pas été clair, c'est qu'il y a eu une proposition et peut-être que M. Mehmet Korkmaz n'a pas l'habitude et a déposé un postulat plutôt qu'une interpellation. Et je souhaiterais que cela soit fait dans ce sens, donc je ne peux pas voter pour le postulat. Je préférerais que l'on dise que nous sommes d'accord de la renvoyer comme une interpellation.

- **M. le Président**

Mme Nicole Haas-Torriani, effectivement, M. Philippe Anhorn a proposé que ce postulat soit retiré ou transformé en interpellation. Dans ce cas-là, c'est au dépositaire du postulat de se déterminer, ce qu'il n'a pas fait avant la mise en votation.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Monsieur le Président,

Le vote a été clair, néanmoins la Municipalité va être transparente. Nous aurons l'occasion d'exposer les éléments dans le Communiqué de la Municipalité et vous aurez des informations transparentes à ce sujet.

Nous accueillons l'idée et vous informerons une fois que nous aurons fait le travail.

- **M. François Delaquais, PSR**

En tant que membre de l'Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois, je vous informe qu'il y a déjà une étude en cours sur ces aspects (dont la limitation du 30km/h) touchant l'Ouest lausannois : Je pense que nous aurons les informations nécessaires via le rapport.

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

Dépôt d'un postulat intitulé « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus »

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je dépose le titre de mon postulat que je développerai lors de la prochaine séance du Conseil communal : « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus ». Je vous remercie.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Dépôt d'un postulat intitulé « Comment baptiser le square de la Place du Marché ? »

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je dépose le postulat suivant « Comment baptiser le square de la Place du Marché ? », dont les conclusions seront « Je propose que cet espace soit baptisé - Espace ou parc du 14 juin. » Ce postulat sera développé lors de la prochaine séance du Conseil communal.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Dépôt d'un postulat intitulé « Des infrastructures saines et adaptées aux besoins actuels au stade du Censuy »

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Le postulat a pour titre « Des infrastructures saines et adaptées aux besoins actuels au stade du Censuy ».

Ce postulat qui sera développé lors de la prochaine séance du Conseil communal fait suite à une question que j'avais posée lors des budgets et qui est restée sans réponse depuis plusieurs mois maintenant.

Il y a effectivement beaucoup de choses à faire, parce que les infrastructures sont un peu vétustes et sont celles d'un temps où l'on pensait que les filles jouaient à la poupée et les garçons au football. Ce n'est évidemment pas une réalité et je sais aussi que Mme Frédérique Beauvois qui a bien œuvré cet été avec son camp de football et est aussi sensible à cette problématique et qu'elle voulait la soulever. Si elle est d'accord, je lui propose que nous nous

joignons pour une rédaction du développement à quatre mains. Parce que pour moi, ce n'est pas la gloriole qui est importante mais le résultat. Je vous remercie de votre attention.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Dépôt d'un postulat intitulé « Un braquet solidaire »

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers Collègues,*

Je souhaite déposer le postulat qui porte le titre « Un braquet solidaire ».

Le présent postulat demandera à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un atelier vélo solidaire. Je me réjouis déjà de vous expliquer tout cela lors de la prochaine séance du Conseil communal.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Interpellation intitulée « Publicité commerciale, quel devenir ? »

Si ma mémoire est bonne un préavis traitant de la publicité commerciale sur le territoire de Renens avait été déposé puis retiré en début d'année afin de mieux le structurer.

Je pose la question de son devenir à notre Municipalité.

Je me permets de rappeler que plusieurs villes en débattent, d'autres ont déjà renoncé à cette publicité commerciale comme le Mont- sur-Lausanne en 2019.

Dernièrement un municipal de cette commune a relancé cette problématique à propos d'une société parapublique de transports en commun, nos TL, qui sillonnent nos villes, emballés de publicité pour EasyJet !

A quand les bus vantant les SUV et l'accès facile aux parkings souterrains du centre-ville ? A quand les trains CFF aux couleurs d'EasyJet !

Autant proposer à la SUVA de faire de la publicité pour le ski hors-piste !

A l'heure où nos enfants identifient davantage de logos de marques que d'espèces végétales, ce Municipal demande aux TL d'être à la fois partie prenante d'une réflexion sur le monde que nous léguons à nos enfants et sur les espaces communs qui façonnent l'imaginaire des habitants.e.s. Notre Municipalité ou ses représentants aux TL pourraient-ils aussi intervenir dans cette voie ?

Le moment d'agir, au sujet de la publicité commerciale, me semble propice. Alors courage, soyons exemplaires encore une fois !

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

M. Torriani, je représente effectivement la Ville de Renens au Conseil de direction des tl et je relayerai cette interpellation à la direction afin que cela soit traité sur le lieu même où les décisions se prennent en lien avec la publicité.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je remercie M. le Syndic pour le relai qu'il va entreprendre. Toutefois, je souhaiterais savoir ce qu'il en est du préavis qui était prévu sur Renens et qui a été retiré. Quelle est la situation actuelle ? Est-ce que celui-ci va être représenté ?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Au vu des discussions assez contradictoires qui avaient eu lieu durant la séance de la Commission ad hoc, la Municipalité avait préféré retirer ce préavis notamment aussi pour aller dans le sens que vous évoquez, c'est-à-dire, d'estimer la fin de la publicité commerciale à Renens.

Le temps nous manque actuellement pour travailler sur ce sujet, qui signifie la reprise du règlement, mais celui-ci est sur nos tables avec la volonté d'arriver avec une proposition qui va dans ce sens.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Interpellation intitulée « Quelle est la répartition des contribuables de Renens selon leurs contributions respectives au budget de la Commune ? »

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

J'aimerais connaître la répartition en pourcents des contribuables « Personnes physiques » et des impôts payés selon la classe de revenus imposables dans la Commune de Renens. Avec comme année de référence 2019, pour faire écho aux informations portant sur 2009 données le 14 février 2014 par la Commune en réponse à une question de Mme la Conseillère communale Maud Catillaz sur l'assiette fiscale renanaise.

A la veille de la finalisation, fin octobre, du budget 2021, je souligne l'importance d'avoir ces données rapidement, afin d'évaluer la situation fiscale pré-Covid de notre Commune. Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de l'intérêt porté à cette interpellation et vous remercie de votre attention.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

*Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,*

Ayant été informé de cette interpellation, le Service des finances a pu me transmettre les informations souhaitées. Toutefois, ces informations concernent 2016. Ceci, pour disposer d'un taux d'impôts rentré suffisamment élevé, soit 98,75% des situations bouclées.

Comme vous pourrez le constater entre la situation de 2009 et 2016, la Ville de Renens a très peu changé dans sa configuration. Ceci explique une valeur de point d'impôt qui est beaucoup plus faible que celles d'autres collectivités.

« Le tableau ci-dessous lié à la période fiscale 2009 a fait l'objet d'une réponse écrite de la Municipalité datée du 14 février 2014 à la question de Madame Maud Catillaz au sujet des personnes physiques payant des impôts à Renens.

Période fiscale : 2009		
Contribuables et impôts payés en % par classe de revenus		
Avancement des taxations : 98.05 %	Renens	
Classe de revenus imposables dans la commune	Contribuables	Impôts payés
0 - 21'000	41%	2%
21'100 - 40'000	15%	9%
40'100 - 60'000	17%	19%
60'100 - 80'000	12%	20%
80'100 - 100'000	7%	15%
> 100'000	8%	34%
Total	100%	100%

	Nbre de contribuables taxés	Total impôts payés
Année de taxation 2009	10 813	24 991 822

Pour l'année de taxation 2009, sur 10'813 dossiers taxés, la Commune de Renens a encaissé Fr. 24.9 millions.

La proportion de contribuables la plus élevée se trouve dans la classe de revenus imposables (0 - 21'000) avec 41 % de contribuables. Ce constat mérite d'être relativisé en raison des personnes physiques inscrites comme contribuables, mais n'ayant pas de revenus imposables (étudiants, apprentis, autres sans revenus). Ainsi, en décomposant cette classe de revenus, on trouve 24 % de contribuables sans revenus et 17 % avec revenus, soit un total de 41 %. Les classes de revenus centrales (40'100 – 100'000) avec 29 % de contribuables concentrent la plus forte proportion d'impôts payés avec 39 %. Suit, la classe de revenu (> 100'000) avec 8 % des contribuables pour 34 % d'impôts payés.

Ce tableau a été actualisé avec les données de la période fiscale 2016 :

Période fiscale : 2016		
Contribuables et impôts payés en % par classe de revenus		
Avancement des taxations : 98.75 %	Renens	
Classe de revenus imposables dans la commune	Contribuables	Impôts payés
0 - 21'000	43%	2%
21'100 - 40'000	14%	8%
40'100 - 60'000	17%	19%
60'100 - 80'000	12%	19%

80'100 - 100'000	7%	14%
> 100'000	8%	38%
Total	100%	100%

	Nbre de contribuables taxés	Total impôts payés
Année de taxation 2016	11 660	26 772 226

Pour l'année de taxation 2016, sur 11'660 dossiers taxés, la Commune de Renens a encaissé CHF 26.7 millions.

La proportion de contribuables la plus élevée se trouve dans la classe de revenus imposables (0 - 21'000) avec 43 % de contribuables. Ce constat mérite d'être relativisé en raison des personnes physiques inscrites comme contribuables, mais n'ayant pas de revenus imposables (étudiants, apprentis, autres sans revenus). Ainsi, en décomposant cette classe de revenus, on trouve 26 % de contribuables sans revenus et 17 % avec revenus, soit un total de 43 %. Les classes de revenus centrales (40'100 – 80'000) avec 28 % de contribuables concentrent 38 % d'impôts payés. La classe de revenu (> 100'000) avec 8 % des contribuables concentre également 38 % d'impôts payés.

En conclusion, entre la période fiscale 2009 et la période fiscale 2016, la répartition contribuables et impôts payés par classe de revenus imposables, reste assez identique. »

○ **M. François Delaquais, Président de la Commission des finances**

En tant que Président de la Commission des finances je souhaiterais recevoir ces chiffres avant la réception du procès-verbal de la séance de ce soir, car ce sont des éléments qui sont importants pour l'examen du budget.

● **M. Richard Neal, PSR**

Interpellation intitulée « Château 17 : Tout le monde cherche les poubelles ! »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chères Collègues,*

Le chantier du Château 17 est en voie de se terminer. Or, force est de constater un gros souci dans les travaux. En effet, quelle n'a pas été la surprise des riverains de découvrir un gros local à poubelles, alors qu'il n'avait jamais été question d'une telle construction. Aucune trace d'un tel projet sur les plans du préavis N° 26-2018 voté par le Conseil communal et de la mise à l'enquête qui s'en est suivie. Ceci d'autant plus que ce local à poubelles a été construit au bord de la route, en irrespect de la limite des constructions selon l'article 36 de la Loi sur les Routes (L.R.), à la place de l'arbre initialement prévu à cette place (voir plans annexés au préavis susmentionné). Et qu'aucune demande de dérogation de limite de construction ne figurait dans la mise à l'enquête.

En outre, les dimensions du local à poubelles ne lui permettent pas de remplir sa tâche première. Il est tellement exigu que les gens de la voirie ainsi que les nettoyeuses et nettoyeurs de la garderie laissent les containers à l'extérieur. De plus, l'emplacement actuel du local oblige le camion à ordures à faire des marches arrière sur une route en pente. Alors que

l'emplacement d'origine prévu pour les containers étaient dehors, à côté de la partie plate et plus large du chemin de la Bruyère, ce qui était beaucoup plus pratique pour tout le monde.

Comment la Municipalité explique-t-elle un tel décalage entre les plans et l'emplacement actuel de cette construction ? Que prévoit de faire la Municipalité pour se mettre en conformité ?

Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal

Mesdames et Messieurs,

Merci beaucoup à M. Richard Neal pour son interpellation. Effectivement, à l'origine nous avions prévu un emplacement au sol simple d'environ 8m², entouré de verdure. Par la suite, lors des séances de commissions, nous nous sommes aperçus que si nous voulions pérenniser la durée de vie des containers, il était préférable de faire un abri couvert. Dans les discussions qui ont suivies nous souhaitions aussi trouver un emplacement pour les jouets (les poussettes, petits vélos, etc.) qui étaient utilisés par les enfants.

Lors de la séance de commission du 13 mars 2019, nous avons donc décidé de construire un abri couvert avec d'un côté les containers et de l'autre côté les jouets extérieurs qu'ils s'agissaient de remiser. Au cours de cette séance, mention a été faite qu'il fallait examiner si cet abri nouvellement pensé devait faire l'objet d'une mise à l'enquête administrative. Cette vérification nous a « glissé entre les pattes », nous avons oublié de la faire. Mea culpa, nous aurions dû vérifier que cela avait été fait avant la construction, bien évidemment. Nous tâchons toujours de faire systématiquement au mieux les choses. La Commission de gestion a bien entendu accès au procès-verbal pour confirmer mes dires. C'est une explication qui n'excuse pas le fait que nous aurions dû le faire.

Lors de la séance de commission du 3 mai 2019, le bureau d'architecture nous a indiqué que l'objet avait été légèrement déplacé afin de respecter les distances avec la route, en vertu de l'article 37b de la loi 725.01 sur les routes du 10 décembre 1991, qui prévoit pour les dépendances de peu d'importance, et c'est le cas vu que l'abri fait moins de 40 m² au sol et moins de 3m, d'avoir une distance de 3m à la route. Il y a encore une petite dérogation à régler mais nous avons tenu compte de la route et des 3m voilà en ce qui concerne le décalage entre les plans et la réalité.

Pour la suite, Mme Claudine Masson, votre épouse qui est propriétaire de la parcelle voisine et ayant une vue intégrale sur ces travaux, ainsi que vous-même serez invités par l'Office des constructions afin d'avoir quelques informations complémentaires à ce que je viens de vous expliquer.

Pour ce qui est de l'utilisation des containers de cet abri, je vais remonter l'information car nous ne l'avons pas construit pour qu'il soit vide ; nous allons donc regarder comment avancer avec cette thématique.

La Municipalité espère avoir ainsi répondu à votre interpellation. Merci.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Interpellation intitulée relative à la sortie piétons du parking de la place du Marché, côté rue du Midi

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chères*

Cette sortie est mal signalée, la plupart des utilisateurs ne la connaissent pas.

Une plaque signalant l'entrée piétonne existe bel et bien. Elle est posée en bas de l'escalier qui mène au parking. Elle est invisible depuis la rue.

Cette entrée mène directement aux petits commerces des rues du Midi et de la Mèbre, ce qui raccourcit le chemin du commerce à la voiture !

Le couloir qui nous conduit de la rue du Midi au parking est glauque et sale, on pourrait le rendre plus agréable avec un coup de Karcher et un coup de peinture.

C'est pourquoi je pose à la Municipalité les questions suivantes :

- 1. La Municipalité peut-elle améliorer la visibilité de l'entrée piétonne du parking à la rue du Midi, par exemple en déplaçant le panneau d'entrée ? Le poser à la hauteur de la Place du Marché le rendrait plus visible.*
- 2. Peut-on mieux signaler cette sortie piétonne à l'intérieur du parking ?*
- 3. Peut-on rendre le passage plus agréable ?*

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Nous allons prendre votre interpellation et la travailler sur site afin de pouvoir vous répondre.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

18. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**
Question relative au stade du Censuy

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs,*

J'allais poser une question relative au stade du Censuy pour souligner la vétusté du bâtiment et souhaiterais vous demander quand ce dernier allait être rénové/reconstruit ? Si ces travaux sont déjà agendés et si oui quel est le calendrier ? En effet, des montants figurent au plan des investissements mais je voulais en savoir un peu plus, car il y a un énorme travail à faire pour l'égalité des chances, pour l'égalité des genres, en mettant enfin à disposition des vestiaires pour les filles, car je passe mes samedis devant les vestiaires des arbitres afin que les filles puissent se changer ; elles ne se sentent pas les bienvenues ! Pourtant c'est un lieu qu'elles doivent investir également.

Je remercie M. Jean-Marc Dupuis de proposer une collaboration parce que c'est comme cela que nous arrivons à faire des choses et j'apprécie que cette collaboration dépasse les partis.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Malheureusement, je n'ai pas le plan des investissements sous les yeux. Ces travaux figurent au plan des investissements.

Je suggère que nous vous répondions lors de la prochaine séance s'agissant de la date à laquelle ces travaux sont envisagés.

Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller communal

C'est un objet dont nous parlons souvent au sein de la Commission des bâtiments et qui nous fait aussi souci. Dans le plan des investissements, que vous recevrez en même temps que le

projet de budget 2021, vous verrez figurer un montant de CHF 3'000'000.-. Nous allons tout faire aussi pour que ce stade soit rénové et qu'il ait les fonctionnalités souhaitées très rapidement. 2021 est une intention, nous sommes conscients de l'urgence de la chose et nous faisons au mieux pour ce stade du Censuy, qui pour nous est une priorité au point de vue des investissements. Il est clair que le bien-être de toutes les activités physiques sont importantes pour nous.

Merci pour votre question en espérant y avoir répondu.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Questions relatives à l'utilisation du terrain « C » du stade du Censuy

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Pour varier, je vais vous parler de football avec une question sur le Censuy ; pas sur les vestiaires, ni sur le terrain « A », mais sur le terrain « C » qui est le terrain se situant à côté de la salle de gym du Censuy.

Depuis quelques temps déjà, sur ce joli terrain, nous voyons qu'il y a une ou deux personnes qui viennent régulièrement dispenser des entraînements, plus ou moins bien fait, et ce de manière payante, ceci à l'insu du FC Renens. Voici donc mes questions par rapport à ce constat : et quand je dis payant ce n'est pas des petites sommes, si nous additionnons ce qu'il est demandé nous pouvons dire que c'est lucratif.

- 1. Est-ce que le terrain « C » est public ?*
- 2. Est-ce que le terrain est réservé pour le FC Renens ou est-ce qu'il est réservé pour des entraînements spécifiques ?*
- 3. Est-ce que la Municipalité est au courant de ces entraînements payants ? Si oui, est-elle d'accord avec le concept et le cautionne-t-elle ? En effet, il faut savoir que c'est la Commune qui entretient ce terrain.*
- 4. Est-ce que ces privatisations de terrains au détriment d'autres amateurs du ballon rond sont acceptables ?*
- 5. Est-ce que la Municipalité trouve normal d'entretenir ce terrain, alors que des tiers le privatise, sans vergogne, lors des journées du samedi ?*

Je vous remercie pour vos prochaines réponses, et promis ma prochaine intervention sera en relation avec le hockey !

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je conteste le fait que cela soit « sans vergogne », mais nous allons investiguer. J'ai eu un contact avec le FC Renens qui me disait qu'il y avait effectivement quelques entraînements sur ce terrain.

Nous allons vous répondre lors d'une prochaine séance du Conseil communal étant donné que vos questions sont nombreuses.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**
Question relative à la qualité de l'eau

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

La presse romande et les médias se sont récemment faits l'écho d'une étude menée à large échelle sur la qualité de l'eau dans les ruisseaux, les rivières, les fleuves et les eaux souterraines de Suisse romande.

Cette étude a mis en lumière, dans bien des cas, des degrés de pollution bien trop élevés : on parle de dépassement des seuils légaux pour de nombreuses substances et micropolluants. On parle aussi de la présence inquiétante de résidus de chlorothalonil issus de la décomposition de pesticides couramment utilisés dans l'agriculture.

Ma question : les membres de la Municipalité ont-ils des informations à nous communiquer sur d'éventuels prélèvements qui auraient pu être faits dans la Mèbre et dans le Ruisseau de Broye qui traversent notre Commune. Et, surtout, ont-ils des informations à nous communiquer sur la qualité de l'eau de ces deux cours d'eau et d'éventuelles pollutions qui auraient pu y être détectées ?

Merci de votre attention.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Je vous propose de vous répondre par écrit lors d'une prochaine séance du Conseil communal. Vous avez une série de questions sur des sujets sérieux pour lesquelles nous nous devons d'utiliser les bons mots.

D'autre part, vous faites l'amalgame entre l'eau potable, qui est une question que nous adresserons à la Ville de Lausanne qui nous fournit cette eau, et la qualité des eaux des rivières pour laquelle nous vous avons déjà communiqué des éléments de réponses antérieurement, mais nous pourrions les résumer à nouveau.

- **M. Richard Neal, PSR**
Information

Monsieur le Président,

Je change de casquette et la prends en tant que Président de la Paroisse réformée de Renens afin de vous informer que malheureusement, à cause des restrictions liées à la Covid-19, la fête de paroisse réformée qui était agendée au 14 novembre 2020 a dû être annulée.

Il a été décidé de la remplacer par une série de stands dans la Paroisse qui se tiendront dans le courant de l'hiver. Malheureusement, par contre, la soirée « choucroute » n'aura pas lieu cette année.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**
Question relative à la prochaine séance du Conseil communal au Parlement vaudois

Monsieur le Président,

La prochaine séance du Conseil communal se tiendra au Grand Conseil et je souhaiterais savoir si un transport collectif a été prévu étant donné qu'il y a des membres du Conseil qui ont de la peine à marcher ? Il me semble que c'est loin, il n'y a pas de parking à proximité.

D'autre part, est-ce que la Salle du Grand Conseil est payante ou est-ce qu'elle est mise à notre disposition gratuitement ?

Réponse de M. le Président

Merci Mme la Conseillère,

S'agissant de votre deuxième question, je vous informe que la mise à disposition de la Salle du Grand Conseil est gratuite. En effet, chaque commune du Canton de Vaud a le droit à l'utilisation gratuite de cette salle et de sa buvette une fois par législature. Nous pourrions donc jouir pleinement de la gratuité des locaux de la Salle du Parlement vaudois.

Concernant votre première question, j'adresserai les différents itinéraires des bus à disposition. Ce document vous sera transmis avec les documents usuels d'avant séance du Conseil communal. Un courrier sera également transmis aux chefs de groupes et de partis afin d'essayer de vous organiser au mieux pour vous rendre en co-voiturage au sein du Parlement vaudois.

J'espère ainsi avoir répondu à vos questions.

- **M. Dylan Montefusco, UDC**

Question relative à l'extension des terrasses durant la période hivernale

*Monsieur le Président du Conseil,
Chères Conseillères et Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Différentes communes de Suisse romande soutiennent les restaurateurs en prolongeant l'extension des terrasses sur le domaine public durant la période hivernale. Cela avec comme objectif d'aider les restaurateurs durant cette phase d'incertitude.

Est-ce que la Municipalité prévoit-elle d'étendre ces autorisations ? Et si oui, quelles seraient les conditions ?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Ce sujet doit encore être discuté au sein de la Municipalité, nous avons aussi reçu ce courrier.

Nous faisons actuellement un bilan des dérogations estivales qui devaient prendre fin le 31 octobre 2020. Nous constatons aussi que la situation de distanciation sociale qui pèse sur les cafés/restaurants est encore en vigueur et de ce fait, nous nous orientons vers une prolongation de ces dérogations. Toutefois, cela ne sera pas automatique ; les demandes doivent nous parvenir.

Par contre, nous pensons d'ores et déjà que les chaufferettes ne devraient pas faire partie du dispositif. En effet, chauffer l'air libre ne nous semble pas avoir du sens.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle que le port du masque est obligatoire dès à présent et que la sortie se fait obligatoirement par l'esplanade.

M. le Président remercie toutes et tous pour le temps accordé à la Commune et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 5 novembre au Parlement vaudois 2020 à 19h00.**

Le Président prononce la clôture de la séance à 22h10

Le Président

La Secrétaire

Jonas Kocher

Yvette Charlet

Comptes d'investissement bouclés au 24.09.2020
Adressé à la Commission des finances pour la séance du 05.10.2020

No préavis	Service	Désignation	Montant du préavis	Dépenses nettes	Plus-value / Moins value	Plus-value en %	Commentaire	Date CF	Dépassement		Présence de la Municipalité	
									Oui	Non	Oui	Non
76-2015	Bâtiments-Domains-Logement-Cultes	Ilot Savonnerie - Concours architecture - Avenir 5-7	330'000.00	351'878.50	21'878.50		Ce dépassement de CHF 38'462.75 est inférieur à CHF 50'000.-. La plus-value reste donc dans la marge de tolérance accordée par le Conseil communal. Pour la partie démolition des bâtiments, les coûts supplémentaires sont dus à l'aménagement d'un fitness urbain, qui a nécessité des travaux d'électricité et de terrassement. En ce qui concerne la partie du concours d'architecture, le dépassement est dû au nombre important de projets reçus de la part des architectes (66 projets) par rapport à ce qui avait été planifié et budgétisé (soit env. 25 projets).		x			x
		Ilot Savonnerie - Démol.bât. Avenir 5-7	417'000.00	433'584.25	16'584.25							
		747'000.00	785'462.75	38'462.75	5.15%							
09-2017	Bâtiments-Domains-Logement-Cultes	Ondallaz - Changement chaudière du chalet Joli-Bois	70'000.00	63'678.25	-6'321.75		La moins-value correspond en partie au montant non utilisé de Fr. 5'325.- pour les divers et imprévus			x		x
36-2013	Administration générale	"Renens Mouvement"-Communic. s/les grands chantiers	430'000.00	237'700.50	-192'299.50		Le montant dépensé s'est révélé sensiblement inférieur à celui attribué par le Conseil communal pour la période 2013-2017. Cet écart s'explique avant tout par le retard conséquent pris au niveau cantonal pour la procédure du tram (recours au Tribunal fédéral). Ce chantier central a de fait repoussé la réalisation de plusieurs chantiers annexes qui auraient fortement impacté le centre-ville (double sens du 14-Avril, mail du Marché, terminus). Ces réalisations auraient certainement entraîné une mobilisation forte de la Municipalité en matière de communication à la population, et donc un investissement final plus proche du crédit accordé.			x		x
40-2019	Bâtiments-Domains-Logement-Cultes	Salle de spectacles - Remplacement plate-forme élévatrice	164'000.00	139'534.12	-24'465.88		La moins-value est due principalement à la non utilisation des postes « divers et imprévus » (CHF 19'000.-) et « nettoyages » (CHF 6'000.-).			x		x

Total page 1

1'411'000.00 1'226'375.62 -184'624.38

Comptes d'investissement bouclés au 24.09.2020
Adressé à la Commission des finances pour la séance du 05.10.2020

No préavis	Service	Désignation	Montant du préavis	Dépenses nettes	Plus-value / Moins value	Plus-value en %	Commentaire	Date CF	Dépassement		Présence de la Municipalité		
									Oui	Non	Oui	Non	
38-2004	Bâtiments- Domaines- Logement- Cultes	Léman - rénovation et agrandissement étape I + Mobilier	215'000.00	34'396'809.36	-3'628'190.64		Soit une moins-value de dépenses totales de CHF 7'974'433.96 qui s'explique ainsi: • Préavis N° 38-2004 : 6% de réserves non utilisées • Préavis N° 17-2007 : surestimation du poste mobilier, honoraires mandataires englobés dans le préavis de construction • Préavis N° 43-2008 : 28% devis basé sur des estimations et non sur la rentrée des soumissions, réserves non utilisées, importantes moins-values sur les postes plâtrerie/menuiserie et revêtement de sol • Préavis N° 66-2008 : 16% réserves non utilisées, frais secondaires et taxes non utilisées • Préavis N° 67-2008 : 6% réserves non utilisées						
77-2006			2'300'000.00										
17-2007			35'510'000.00										
			38'025'000.00										
43-2008		Léman - remplacement install. techn. et rénovations	10'945'000.00	7'876'414.78	-3'068'585.22								
66-2008	Léman - remplacement façades bâtiment existant	7'535'000.00	6'358'441.75	-1'176'558.25									
67-2008	Léman - remplacement mobilier et casiers	1'660'000.00	1'558'900.15	-101'099.85									
94-2010	Bâtiments- Domaines- Logement- Cultes	Censuy-Nouv. bâtiment, salles de gym, parc sportif, APEMS + Mobilier	26'200'000.00	25'493'394.28	-706'605.72		Globalement le projet du Censuy ne présente pas de dépassement de crédit. Le Crédit d'étude (voir préavis n° 94-2010) à été, par la suite, englobé dans le préavis de construction (voir préavis n° 35-2013)						
35-2013													

Total page 2

84'365'000.00 75'683'960.32 -8'681'039.68

Comptes d'investissement bouclés au 24.09.2020
Adressé à la Commission des finances pour la séance du 05.10.2020

No préavis	Service	Désignation	Montant du préavis	Dépenses nettes	Plus-value / Moins value	Plus-value en %	Commentaire	Date CF	Dépassement		Présence de la Municipalité	
									Oui	Non	Oui	Non
14-2017	Gestion urbaine-développement durable	Transporteur tout-terrain	180'000.00	178'733.25	-1'266.75					x		x
36-2018	Gestion urbaine-développement durable	Bus scolaire	120'000.00	118'064.00	-1'936.00					x		x
41-2019	Gestion urbaine-développement durable	Lame à neige du camion	60'000.00	58'997.50	-1'002.50					x		x
		Achat véhicule électrique	55'000.00	55'000.00	0.00					x		x
71-2009	Urbanisme	Gare Renens Ouest - Etude nouveau passage	132'000.00	138'454.75	6'454.75	4.89%	La plus-value de CHF 6'454.75 correspond à 4.9 % du crédit de CHF 132'000.-. Elle est due à un petit dépassement des études liées aux espaces publics, à la passerelle Rayon Vert et à la coordination d'ensemble menée dans le cadre du SDOL		x			x

Total page 3

547'000.00 549'249.50 2'249.50

Comptes d'investissement bouclés au 24.09.2020
Adressé à la Commission des finances pour la séance du 05.10.2020

No préavis	Service	Désignation	Montant du préavis	Dépenses nettes	Plus-value / Moins value	Plus-value en %	Commentaire	Date CF	Dépassement		Présence de la Municipalité			
									Oui	Non	Oui	Non		
18-2012	Urbanisme	Etudes urbaines (SDOL, PGA, PQ)	980'000.00	808'921.22	-171'078.78		Les études liées aux projets urbains durant la législature 2011-2016 financées par le préavis N° 18-2012 - Crédit nécessaire aux études des plans de quartier prévus pour la législature 2011-2016 et à la révision du plan général d'affectation - sont terminées. Celui-ci peut par conséquent être définitivement bouclé. Pour rappel, ces études ont porté principalement sur le projet de plan de quartier des Entrepôts, aujourd'hui, sur ceux de Malley, Gare et Gazomètre, y compris des études spécifiques sur la certification du site 2000 watts ou sur l'analyse des projets de tours; elles ont porté aussi sur les plans de quartier Kodak et Chêne, permettant une définition précise de leur développement dans le cadre réglementaire en vigueur, sans nouvelle planification. Elles ont également permis d'approfondir des projets d'espaces publics et de développer des thèmes plus généraux en lien avec la future révision du plan d'affectation communal, comme la planification énergétique territoriale. Le préavis offrait un crédit-cadre pour la durée de la législature précédente; les engagements financiers ont été pris dans ce délai, mais une partie des mouvements financiers s'est poursuivie au-delà. Le crédit-cadre a rempli son rôle sans être exploité entièrement dans une logique d'économie des moyens, d'où une moins-value finale importante.			x			x	
81-2009	Travaux	Zones 30 - aménagements urbains et signalétique	579'000.00	573'904.50	-5'095.50					x			x	
100-2010	Travaux	14-Avril - Etude faisabilité double sens (tram)	314'563.00	331'231.70	16'668.70	5.30%	La plus-value de CHF 16'668.70 correspond à 5.3% du crédit de CHF 314'563.-, elle se situe dans la marge de tolérance en cas de dépassement de crédit d'investissement. La plus-value est liée au programme du Mail du Marché afin d'y intégrer jeux, fontaines, kiosque, images de synthèses, etc. Ces éléments ne faisaient pas partie du mandat de base des architectes.			x				x

Total page 4

1'873'563.00 1'714'057.42 -159'505.58

Comptes d'investissement bouclés au 24.09.2020
Adressé à la Commission des finances pour la séance du 05.10.2020

No préavis	Service	Désignation	Montant du préavis	Dépenses nettes	Plus-value / Moins value	Plus-value en %	Commentaire	Date CF	Dépassement		Présence de la Municipalité	
									Oui	Non	Oui	Non
95-2016	Travaux	Paudex-Bruyère - Collecteur EU + EC	1'705'000.00	626'677.14	-1'078'322.86		<p>L'étude et le projet établis en 2015 étaient basés sur les mesures à prendre selon le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) qui prévoyait le changement complet des collecteurs existants.</p> <p>Une réflexion plus poussée ultérieurement nous a permis, après analyse, de décider de ne pas construire ou remplacer les collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires sur une longueur de 220 m environ (estimation CHF 770'000.- HT). Les collecteurs existants ont été conservés.</p> <p>Ces deux collecteurs étaient situés dans un secteur où il aurait fallu les réaliser à une profondeur importante de l'ordre de 4.50 m. Par ailleurs, grâce à la synergie avec d'autres services (Service intercommunal de l'électricité (SIE), Services de l'eau et du gaz et CADouest) d'importantes économies ont pu être réalisées lors de la réfection de l'infrastructure routière et des couches d'enrobés. Les frais de réfection de chaussée ont été répartis sur 4 acteurs au lieu d'un seul. De plus, seule une demi chaussée a été réfectionnée, le seconde partie a fait l'objet d'une réfection des enrobés seulement - grave conservée après compactage (environ CHF 190'000.- HT).</p> <p>Les travaux de génie civil liés à l'éclairage public d'un montant de CHF 54'725.- HT ont été mis dans le compte du préavis N° 67-2015 - Demande de crédit pour l'assainissement de l'éclairage public pour les lampes à vapeur de mercure - pour une question de cohérence et d'unité de matière.</p> <p>La couche de roulement en enrobé phonique d'un montant de CHF 53'800.- HT a aussi été mis dans le compte du préavis N° 74-2015 - Demande de crédit cadre pour les travaux de réfection de revêtement routier phonique, conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB).</p> <p>Les divers et imprévus n'ont pas été utilisés pour ce chantier (estimation CHF 127'000.- HT).</p>			x		x
97-2016	Travaux	Broye - Déversoir sur le ruisseau de la Mère	716'666.65	403'869.43	-312'797.22		<p>Cette moins-value est due à des conditions météo particulièrement favorables ce qui a permis d'optimiser les travaux. Cela a permis également de ne pas utiliser les divers et imprévus et de diminuer les coûts du génie civil.</p>			x		x

Total page 5

2'421'666.65 1'030'546.57 -1'391'120.08

Comptes d'investissement bouclés au 24.09.2020
Adressé à la Commission des finances pour la séance du 05.10.2020

No préavis	Service	Désignation	Montant du préavis	Dépenses nettes	Plus-value / Moins value	Plus-value en %	Commentaire	Date CF	Dépassement		Présence de la Municipalité		
									Oui	Non	Oui	Non	
15-2017	Travaux	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 8 "CFF/Forêt"	90'213.55	72'905.39	-17'308.16		Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge (M+S) a été construit au début des années 1960 dans le but de recueillir tout ou partie des eaux usées des communes de la région lausannoise situées principalement à l'ouest de Lausanne. Il comprend 3 tronçons principaux : Mèbre, Sorge et Chamberonne. A cette époque, les cours d'eau de la région, ainsi que la baie de Vidy, étaient très fortement pollués. Suite à la réalisation de cet important ouvrage et à la surveillance constante de son fonctionnement par un bureau spécialisé, le degré de pollution a pu être fortement diminué au fil des années, bien que des progrès restent à accomplir. Dès 2003, l'Entente a mandaté le bureau d'ingénieurs hydrauliciens Ribi SA afin d'établir un diagnostic de l'état des collecteurs âgés aujourd'hui de plus de cinquante ans, en vue de leur réhabilitation. Ce tronçon se situe entre l'amont des voies CFF et l'entrée du voûtage de la Sorge sous le chemin de la Forêt. Dans ce secteur, une canalisation M+S en rive gauche permet d'évacuer les eaux usées des communes de Crissier, Bussigny (partiel) et Villars-Ste-Croix. A l'entrée du voûtage, la canalisation se sépare en deux et est située de part et d'autre du voûtage. La particularité de ce tronçon est qu'il se situe sous les voies CFF et que le réseau est composé d'une seule canalisation. A ce jour, tous les travaux pour la réhabilitation du collecteur d'eaux usées sont terminées.			x			x

Total page 6

90'213.55 72'905.39 -17'308.16

Comptes d'investissement bouclés au 24.09.2020
Adressé à la Commission des finances pour la séance du 05.10.2020

No préavis	Service	Désignation	Montant du préavis	Dépenses nettes	Plus-value / Moins value	Plus-value en %	Commentaire	Date CF	Dépassement		Présence de la Municipalité		
									Oui	Non	Oui	Non	
33-2018	Travaux	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 9 "Bois/Villars"	110'054.80	87'631.57	-22'423.23		Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge (M+S) a été construit au début des années 1960 dans le but de recueillir tout ou partie des eaux usées des communes de la région lausannoise situées principalement à l'ouest de Lausanne. Il comprend 3 tronçons principaux : Mèbre, Sorge et Chamberonne. A cette époque, les cours d'eau de la région, ainsi que la baie de Vidy, étaient très fortement pollués. Suite à la réalisation de cet important ouvrage et à la surveillance constante de son fonctionnement par un bureau spécialisé, le degré de pollution a pu être fortement diminué au fil des années, bien que des progrès restent à accomplir. Dès 2003, l'Entente a mandaté le bureau d'ingénieurs hydrauliciens Ribi SA afin d'établir un diagnostic de l'état des collecteurs âgés aujourd'hui de plus de cinquante ans, en vue de leur réhabilitation. Ce tronçon se situe à l'aval du voûtage de la Sorge et se termine en amont du voûtage sous le carrefour du Villars/Cerisaie. Sa particularité est qu'il se situe sous le lit de la rivière et que le réseau est composé d'une seule canalisation qui présentait des défauts comme des joints non-étanches, du calcaire aux joints et, par endroits, des altérations du béton. La canalisation a été réhabilitée par la technique de gainage. Les travaux ont été réalisés par temps sec étant donné leurs emplacements sous le lit de la Sorge et effectués hors des périodes de fraie. A ce jour, tous les travaux pour la réhabilitation du collecteur d'eaux usées sont terminés.				x		x
Total page 7			110'054.80	87'631.57	-22'423.23								
Total page 1			1'411'000.00	1'226'375.62	-184'624.38								
Total page 2			84'365'000.00	75'683'960.32	-8'681'039.68								
Total page 3			547'000.00	549'249.50	2'249.50								
Total page 4			1'873'563.00	1'714'057.42	-159'505.58								
Total page 5			2'421'666.65	1'030'546.57	-1'391'120.08								
Total page 6			90'213.55	72'905.39	-17'308.16								
Total page 7			110'054.80	87'631.57	-22'423.23								
Total préavis bouclés au 24.09.2020			90'818'498.00	80'364'726.39	-10'453'771.61								